

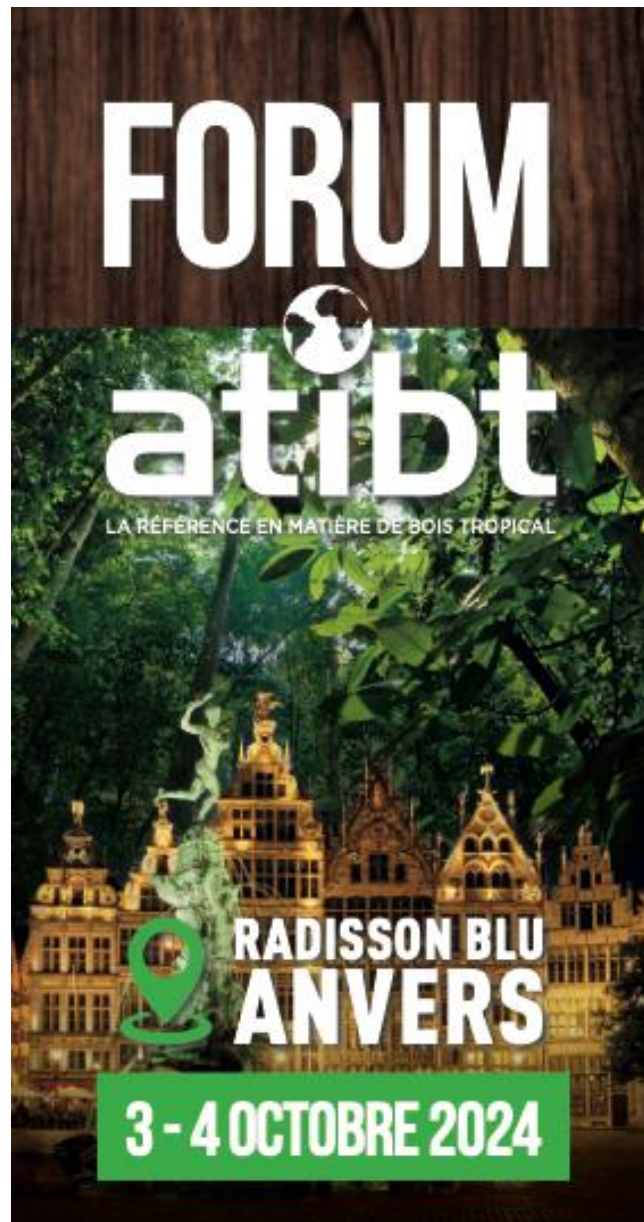


LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

Le Forum ATIBT 2024

Anvers

3 et 4 octobre 2024



Avec le soutien des bailleurs et des projets suivants :



Financé par  
l'Union européenne



**giz**

En partenariat  
avec



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Contexte</b> .....	<b>4</b>
<b>Participants</b> .....	<b>4</b>
<b>Restitution des échanges</b> .....	<b>6</b>
<b>Jour 1 – Jeudi 2 Octobre</b> .....	<b>6</b>
SESSION OUVERTURE DU FORUM .....	6
SESSION 1 : Le Règlement Européen contre la déforestation. Comment le secteur forestier tropical s’y prépare ? .....	7
Table ronde 1.1 - État de lieux de la RDUE à 3 mois de la mise en œuvre .....	7
Table Ronde 1.2 – Le point de vue depuis les pays exportateurs (Hors UE) .....	10
Table Ronde 1.3 – Comment se préparent les acteurs depuis l’UE ? .....	12
SESSION 2 - Aménagement forestier dans le Bassin du Congo dans le contexte de l’évolution du marché .....	15
Table ronde 2.1 - CITES : Quel impact pour les pays producteurs ? Comment les pays se mobilisent et préparent pour la prochaine COP CITES .....	15
Table ronde 2.2- Évolution des plans d'aménagement : de la « cueillette » à la sylviculture et la place des LKTS .....	21
<b>Jour 2 – Vendredi 4 Octobre</b> .....	<b>24</b>
Visite du Port d’Anvers .....	24
SESSION 3 : Durabilité et Innovation .....	24
<b>Table Ronde 3.1 : la gestion durable des forêts comme vecteur de préservation de la biodiversité dans les forêts tropicales du Bassin du Congo</b> .....	24
<b>Table Ronde 3.2 : Point de situation des Projets Carbone forestiers</b> .....	27
<b>Table ronde 3.3 : LE RÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DURABLE DES FORÊTS DANS LE BASSIN DU CONGO</b> .....	30
Discours de clôture.....	33
<b>Autres temps forts du Forum</b> .....	<b>33</b>
TABLE RONDE DE HAUT NIVEAU .....	33
TABLE RONDE SUR LE MARCHÉ CHINOIS.....	33
DEJEUNER FSC ET ENTREPRISES CERTIFIÉES GESTION DURABLE DU BASSIN DU CONGO .....	34
<b>Bilan général du Forum</b> .....	<b>34</b>
<b>Remerciements</b> .....	<b>39</b>

## Contexte

Les forums de l'ATIBT sont devenus une véritable institution depuis la tenue du premier forum à Rome en 1982. Depuis, cet événement s'est tenu dans de nombreuses villes emblématiques à travers le monde : Manaus, Marrakech, Washington, Hong Kong, Lisbonne, Valence, Libreville, Istanbul, Bruxelles, Athènes, Shanghai, Belém, Bologne, Ho Chi Minh Ville, Brazzaville, Amsterdam, Milan, Dubaï, et à nouveau Shanghai, pour n'en citer que quelques-unes.

En 2022, le forum s'est déroulé à Nantes lors du Carrefour International du Bois. Cet événement a également marqué le 70ème anniversaire de l'ATIBT, une étape majeure pour notre association.

En 2024, c'est la ville d'Anvers qui a été choisie pour accueillir nos travaux. Du 3 au 4 octobre, à l'hôtel Radisson Blu, sous le thème « Innovation et bois durable », près de 200 membres, partenaires et parties prenantes de l'ATIBT se sont réunis pour échanger et partager autour des enjeux, des développements et des défis majeurs de notre secteur d'activité.

## Participants

Le Forum d'Anvers a rassemblé près de 200 participants. Retrouver [la liste des participants](#) sur notre site web.

L'ATIBT était presque au complet, avec à sa tête sa Présidente, son Directeur Général et une grande partie de l'équipe, incluant cinq de nos collègues basés dans le Bassin du Congo ainsi que le personnel du siège à Nogent. Nos télétravailleurs, répartis entre la Belgique, les États-Unis et plusieurs régions de France, étaient également présents.

Toutes les catégories de nos membres étaient représentées de manière équilibrée, qu'il s'agisse du secteur privé, de la société civile, des institutions internationales, des donateurs, des ONG, des représentants des États, des institutions de recherche, des distributeurs, des producteurs, des entreprises de services ou des bureaux d'études. Cela témoigne de la diversité de notre plateforme et de l'intérêt suscité par notre Forum.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir des participants venus d'une vingtaine de pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie et des Amériques. Parmi eux, 40 participants provenaient du continent africain, incluant des représentants des ministères des Forêts, des dirigeants de syndicats professionnels et des chefs d'entreprises, qui ont pu faire entendre leurs voix lors des tables rondes, des réunions informelles ou à travers des prises de parole en salle.

Les organismes de certification pour la gestion durable, FSC et PEFC/PAFC, représentés par leurs directeurs Kim Carstensen et sa remplaçante Dr Subhra Bhattacharjee pour FSC, ainsi que Michael Berger pour PEFC, étaient bien entendu présents pour échanger et partager leurs perspectives.

Nous avons également offert une inscription gratuite aux étudiants de l'Université de Gembloux, permettant ainsi de favoriser la participation des jeunes talents.

Grâce au soutien financier de la GIZ, nous avons eu l'honneur d'accueillir une délégation d'industriels de la région de Shanghai, dont M. Li Peixin, Directeur des marchés de la Shanghai Timber Trade Association.

Les débats et tables rondes du Forum ont été modérés par Mr Claude Garcia, Professeur de gouvernance forestière internationale. Claude accompagne l'Atibt depuis plusieurs années et ses talents de modérateur contribuent aux succès de nos événements.

Nous tenons à souligner la participation officielle de plusieurs personnalités importantes, dont M. Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, SEM l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Belgique, M. Hervé MAIDOU, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, ainsi que Mme Flore KOUMBA PAMBO, co-facilitatrice du PFCB représentant le Ministre des Eaux et Forêts du Gabon, Mme la Générale Elvire Joëlle Mailly Zouzou, Conservateur National représentant le Ministre des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire, et Mme Ivonne Iguero, Secrétaire Exécutive de la CITES.

Enfin, nous avons eu l'honneur et le plaisir d'entendre les interventions de près de cinquante panélistes tout au long de l'événement.





## Restitution des échanges

*Jour 1 – Jeudi 2 Octobre*

### SESSION OUVERTURE DU FORUM

Les personnalités qui se sont succédé pour les mots d’ouverture ont été respectivement, par ordre d’intervention, M. Luc ARNOUITS, Vice-Président du Port d’Anvers, Mme Françoise VAN DE VEN, Présidente de l’ATIBT, M. Hervé MAIDOU, Secrétaire Exécutif COMIFAC, Mme Flore KOUMBA PAMBO, Co-facilitatrice PFCB, représentant le Ministre des Eaux et Forêts du Gabon, SEM Abou DOSSO, Ambassadeur de Côte d’Ivoire en Belgique, et M. Jules DORET NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun.

					
SEM DORET NDONGO	SEM DOSSO	Mme KOUMBA PAMBO	M. MAIDOU	Mme VAN DE VEN	M. ARNOUITS

**M. Luc ARNOUITS, Vice-Président du Port d’Anvers, a présenté le port d’Anvers,** et a indiqué comment les ports d’Anvers et de Bruges ont été unis en 2022, autour de 3 grands fonctions, dont (1) la fonction traditionnelle d’un port, (2) une fonction de cluster chimique industriel et le (3), sa fonction logistique, qui apporte une grande valeur ajoutée, notamment pour le commerce du bois. Les bois du Cameroun, du Ghana occupent une place prépondérante. La durabilité est un objectif important pour le port d’Anvers.

**Mme Françoise VAN DE VEN, Présidente de l’ATIBT,** a indiqué que le bois tropical produit de manière responsable est une ressource précieuse qui joue un rôle crucial dans le développement économique et social de nombreux pays, et doit être géré durablement pour garantir leur disponibilité pour les générations futures. Nous sommes confrontés à des défis majeurs, notamment la déforestation, le changement climatique et la nécessité de garantir des pratiques commerciales éthiques et légales. Il est de notre responsabilité collective de trouver des solutions innovantes et durables pour surmonter ces obstacles, compte tenu des opportunités existantes : innovation technologique, nouvelles politiques environnementales et coopération internationale qui offrent des perspectives prometteuses pour l’avenir de notre industrie et aussi des communautés locales en favorisant une croissance économique durable, à l’heure où certains pays doivent peu à peu envisager l’après pétrole.

**M. Hervé MAIDOU, Secrétaire Exécutif COMIFAC,** a rappelé qu’en 2021, les pays membres de la COMIFAC avaient fait une déclaration pour leur engagement envers la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Cette déclaration a été soutenue par un Fair deal pour un paiement équitable pour les services écosystémiques que rendent les forêts et les tourbières du Bassin du Congo à toute la planète. Le SE de la COMIFAC souhaite prendre en considération le secteur privé dans la mise en œuvre de la stratégie d’industrialisation de la CEMAC mais aussi le respect des dispositions de la RDUE. Ainsi, l’ATIBT et ses partenaires pourraient développer d’autres projets en lien les engagements suscités et la décision de la CEMAC portant interdiction d’exportation de bois sous

forme de Grumes en vue de la mise en œuvre de la stratégie sous régionale par le secteur privé pour un développement harmonieux de tous. Davantage d'implication du secteur privé, de l'ATIBT et ses partenaires est souhaité dans les groupes de travail thématiques de la COMIFAC en prélude aux préparations pour les négociations internationales, CCNUCC, CDB, CITES, notamment Cali et Bakou pour cette année et l'année prochaine en ce qui concerne CITES.

**Mme Flore KOUMBA PAMBO, Co-facilitatrice PFCB, représentant le Ministre des Eaux et Forêts du Gabon**, s'est dite fière de souligner que le Gabon a été, en 2019, le premier pays africain récompensé par des paiements pour services écosystémiques rendus, au travers de fonds norvégiens, à hauteur de 150 millions de dollars sur 10 ans dans le cadre de l'Initiative pour les Forêts d'Afrique centrale ou CAFI. Dans la perspective de la 29<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui se déroulera à Belem au Brésil en 2025, il conviendrait que les projecteurs ne se focalisent pas uniquement sur le bassin de l'Amazonie. Il faudrait que les pays du Bassin du Congo, gardiens de ses forêts, puissent capter les fonds qu'ils méritent au regard des efforts consentis, notamment dans le cadre du nouveau mécanisme financier *Tropical Forest Forever Facility*, annoncé par le Brésil.

**SEM Abou DOSSO, Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Belgique**, a indiqué que pour la Côte d'Ivoire, ce forum intervient dans un contexte particulier, marqué par la signature récente, le 19 février 2024 à Bruxelles, de l'APV -FLEGT entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne. Cet accord représente une avancée majeure dans les efforts pour garantir la durabilité des chaînes d'approvisionnement des produits forestiers ivoiriens, tout en assurant une gestion responsable de nos ressources naturelles. Ce partenariat avec l'Union européenne est une étape cruciale dans la mise en œuvre de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF) adoptée en 2018 par le gouvernement ivoirien.

**SEM Jules DORET NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun**, a fait le mot de clôture, pour indiquer principalement combien ces assises interviennent dans un contexte morose, situation qui pourrait préfigurer une crise importante du fait de l'instabilité des marchés. Une réflexion stratégique est impérative pour « remettre la filière bois sur les rails », avec des mesures fortes. Il faut tenir compte de l'environnement contraignant, notamment la Cites et le RDUE. Le forum d'Anvers vient à point nommé pour mettre en avant le bois issu des forêts plantées. Le Cameroun s'est en effet doté d'un programme national pour mener à bien 40.000 ha de plantations, ainsi que le Système Informatique opérationnel depuis avril 2021.

**L'intégralité des discours écrits prononcés est disponible sur demande auprès de l'ATIBT.**

[Retrouver la vidéo des discours](#)

## **SESSION 1 : Le Règlement Européen contre la déforestation. Comment le secteur forestier tropical s'y prépare ?**

### *Table ronde 1.1 - État de lieux de la RDUE à 3 mois de la mise en œuvre*

État des lieux : Emmanuel PITTO, Commission Européenne (Unité Env F1) – *en visio*

**Panel :**

- André DE BOER, ETTF
- Emanuele PITTO, Commission Européenne
- Silvia MELEGARI, CEI-BOIS

- Alessandra NEGRI, LCB
- Michel VAN DEN BOSSCHE, (Douanes)



Cette session, initialement prévue pour faire un état des lieux de la préparation à la mise en œuvre de la RDUE à trois mois de son entrée en vigueur, a été remaniée suite à l'annonce, la veille, d'une proposition de la Commission Européenne de reporter l'application du règlement d'un an.

M. Emmanuel Pitto de la Commission Européenne a introduit la session en apportant des précisions sur la proposition de report. Il a rappelé que la décision finale revenait aux colégislateurs, le Parlement européen et le Conseil, et que la proposition de la Commission visait à répondre aux préoccupations des parties prenantes quant à leur niveau de préparation.

M. Pitto a insisté sur le fait que le report ne modifiait pas les autres aspects de la RDUE, notamment le développement du système d'information et l'évaluation des pays en fonction du risque de déforestation. L'opérationnalisation du système d'information restait une priorité pour permettre aux opérateurs de se familiariser avec l'outil

Cette intervention a été suivie d'une session de Questions / Réponses

- **Sensibilisation dans les Pays Producteurs** (M. Hervé Maidou, COMIFAC): M. Maidou a souligné l'importance d'une communication claire et efficace auprès des petits producteurs dans les pays tiers. Il a interrogé M. Pitto sur les mesures prises par l'Union Européenne pour accompagner ces pays dans la sensibilisation et la mise en œuvre du règlement.
  - M. Pitto précise que la Commission Européenne a mis en place plusieurs initiatives pour soutenir la sensibilisation et le développement des systèmes de traçabilité dans les pays producteurs, incluant des plateformes de dialogue multilatéral et bilatéral et des programmes de coopération au développement. M. Pitto a reconnu que l'information n'avait pas toujours été diffusée de manière adéquate et que le règlement avait fait l'objet de fausses interprétations. Précision importante : M. Pitto a précisé que la traçabilité et la transparence des filières étaient des tendances déjà en cours avant l'adoption de la RDUE et que le règlement avait simplement accéléré ces processus
- **Rôle des Certifications** (M. Hugues Serge Moudy, DF du Gabon): M. Moudy a soulevé la question des entreprises certifiées pour la gestion durable des forêts et a demandé des clarifications sur leur positionnement par rapport à la RDUE



- M. Pitto a rappelé que les certifications existantes peuvent jouer un rôle important pour les opérateurs en facilitant la collecte des informations requises par le règlement, notamment la géolocalisation. Cependant, aucune certification ne sera exemptée de validation car le règlement repose sur le principe de la diligence raisonnée
- **Durée du Report** : M. Moudy a exprimé des inquiétudes concernant la durée du report, certains pays ayant demandé un report de deux ans. Il a suggéré d'évaluer la situation de ces pays pour déterminer si un délai supplémentaire était justifié.
  - Pitto a jugé prématuré de discuter d'une éventuelle extension du report à deux ans. Il a réaffirmé l'urgence de la lutte contre la déforestation et a indiqué que le délai d'un an permettrait de renforcer les efforts de sensibilisation et de préparer plus efficacement la mise en œuvre du règlement.

La deuxième partie de la session, animée par Claude Garcia, a permis aux participants de partager leurs réactions face à l'annonce du report et d'analyser les opportunités et les défis qu'il représente.

**Surprise Générale** : Un sondage rapide a révélé que la plupart des participants ont été surpris par l'annonce du report, bien qu'elle n'ait pas été totalement inattendue :

- Pour **André de Boer** (ETTF), le report est une bonne nouvelle pour le secteur, qui n'était pas prêt à la mise en œuvre de la RDUE. Cependant, il met en garde contre le risque de relâchement et appelle les entreprises à poursuivre leurs efforts de préparation. Il soulève également des questions concernant la définition de la dégradation des forêts et la transmission d'informations sensibles par les traders
- **Sylvia Melegari** (CEI-Bois) se félicite du report et des clarifications apportées par la Commission Européenne, notamment la réduction de la charge administrative pour les PME et la clarification du statut des produits sous exigence RBUE. Elle partage son expérience positive de l'utilisation du système d'information de la Commission, qu'elle juge simple d'utilisation mais chronophage. Elle recommande aux entreprises de mettre en place des API pour automatiser la saisie des données et de commencer à utiliser le système dès que possible
- **Alessandra Negri** (LCB) reconnaît que le report offre un temps précieux pour la préparation opérationnelle et administrative. Elle souligne la nécessité d'une communication claire et transparente avec la société civile pour éviter les malentendus et maintenir la confiance. Elle recommande aux associations professionnelles de relayer l'information et de former leurs membres. Elle met également en avant le besoin de valoriser les entreprises qui se sont préparées activement à la mise en œuvre du règlement
- **Michel Van Den Bossche**, représentant des Douanes Belges explique le rôle des douanes dans le contrôle de l'application de la RDUE. Il précise que les douanes vérifieront la présence d'un numéro de déclaration de diligence raisonnée (DDR) valide sur les déclarations douanières. En l'absence de ce numéro, les douanes pourront bloquer les expéditions et contacter les autorités compétentes

### Recommandations et Conclusion

Le report de la RDUE est perçu comme une opportunité pour le secteur du bois de se préparer plus efficacement à la mise en œuvre du règlement. Quelques recommandations Clés ont été formulées :

- Maintenir la mobilisation du secteur et éviter le relâchement des efforts de préparation
- Clarifier les points ambigus du règlement, notamment la définition de la dégradation des forêts et les obligations des traders
- Accompagner les entreprises dans l'utilisation du système d'information, en proposant des formations et un support technique
- Communiquer de manière transparente avec la société civile pour maintenir la confiance et éviter les malentendus

**Conclusion Générale** : Le report du RDUE représente un délai supplémentaire bienvenu pour le secteur du bois. Il est crucial que ce délai soit mis à profit pour renforcer les efforts de préparation, clarifier les zones d'ombre du règlement et garantir une mise en œuvre efficace et équitable du RDUE.

[Retrouver la vidéo](#)

[Retrouver l'ensemble des présentations sur notre site web](#)

#### *Table Ronde 1.2 – Le point de vue depuis les pays exportateurs (Hors UE)*

- Ashley AMIDON, Executive Director IWPA
- Elvire Joelle MAILLY ZOUZOU, Directeur de Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts, Conservateur Général de la République de Côte d'Ivoire
- MOUNCHAROU Djayou Georges Collins, Directeur CP, Ministère des Forêts et de la Faune, République du Cameroun
- Jean Marie NTOUTOUME, SG UFIGA
- LI Peixin, Directeur des marchés, Shanghai Timber Industry Association (STTA)



L'objectif principal de cette table ronde était de donner la parole aux représentants des pays exportateurs de bois vers l'UE afin de comprendre leurs perspectives, leurs préoccupations et leur niveau de préparation face à ce règlement. La discussion s'est focalisée sur l'impact du Règlement sur le Bois de l'Union Européenne (RBUE) et le report de son application.

Les participants ont pu réagir à l'annonce de report du règlement et partager les perspectives et les préoccupations de leur pays face au RDUE :

- **Ashley Amidon** (USA) se dit surpris par le report du RDUE, mais y voit une opportunité pour les PME de mieux s'adapter aux exigences, notamment en traçabilité et géolocalisation, malgré les défis technologiques. Elle note que les grandes entreprises se sentent prêtes, mais critique le manque de clarté sur les documents requis, et évoque les difficultés spécifiques aux États-Unis.
- **Général Zouzou** (Côte d'Ivoire) souligne que la Côte d'Ivoire était déjà en préparation pour le RDUE et que le report permettra de finaliser cette phase. Elle met en avant l'expérience acquise avec le FLEGT et l'importance de la synergie entre les filières bois et cacao.
- **George Mouncharou** (Cameroun) présente le SIGIF II comme le principal outil de certification nationale, complémentaire à la certification privée. Il s'interroge sur la pertinence du RDUE dans le bassin du Congo, vu le faible taux de déforestation, et exprime des inquiétudes pour les populations locales.
- **Jean-Marie Ntoutoume** (Gabon) affirme que le Gabon était prêt pour le RDUE et que le report est une opportunité pour les opérateurs non certifiés. Il souligne les efforts en matière de gestion durable, notamment via la plateforme "Gabon Track".

- **Li Peixin** (Chine) note la baisse des importations de bois tropicaux et l'importance croissante des forêts artificielles. Il voit le report du RDUE comme une occasion pour les entreprises chinoises de mieux se préparer et s'adapter aux exigences du règlement.

Plusieurs thèmes clés ont émergé des interventions des panélistes :

- **L'impact du report du RDUE** : Si certains panélistes, comme le représentant du Gabon, ont considéré ce report comme une simple formalité, d'autres, comme la directrice exécutive de l'IWPA, y ont vu une opportunité pour les petites et moyennes entreprises (PME) de se mettre en conformité avec les exigences du règlement, notamment en matière de traçabilité et de géolocalisation.
- **Les défis technologiques pour les PME** : La mise en place de systèmes de traçabilité et de géolocalisation représente un défi important pour les PME, qui ne disposent pas toujours des ressources et des compétences techniques nécessaires. Le report offre un délai supplémentaire pour s'adapter.
- **Le rôle de la certification** : Les discussions ont mis en lumière les différentes approches en matière de certification. Le Cameroun, par exemple, privilégie un système national de certification, tandis que le Gabon encourage la certification, tant pour les opérateurs nationaux qu'internationaux.
- **La question de la responsabilité et du partenariat** : Le représentant du Cameroun a soulevé la question de la responsabilité de la gestion durable des forêts, pointant du doigt un possible déséquilibre dans la répartition des responsabilités entre les pays producteurs, les acheteurs et les autres acteurs de la chaîne de valeur. Il a plaidé pour un partenariat plus équitable et une meilleure prise en compte des réalités locales.
- **Le manque de clarté sur les exigences du RDUE** : Plusieurs intervenants ont déploré le manque de clarté sur les documents et les informations requis pour se conformer au RBUE. L'absence de directives précises de la part de la Commission européenne a été soulignée, créant une incertitude pour les opérateurs.

**Défis :**

- **Clarté des exigences** : Le manque de clarté sur les documents requis pour l'entrée du bois en Europe complique la préparation, même pour les acteurs déjà certifiés, comme au Brésil.
- **Difficultés technologiques pour les PME** : Ashley Amidon souligne que le manque de systèmes informatiques performants et de compétences techniques constitue un obstacle majeur pour les PME.
- **Harmonisation des filières** : En Côte d'Ivoire, l'alignement entre les secteurs bois et cacao, ainsi que les définitions de forêt et de zones agroforestières, sont des points sensibles.
- **Conflit de visions** : Le Cameroun met en avant des perspectives divergentes concernant le rôle des forêts — entre levier de développement et outil stratégique pour la biodiversité et le climat.
- **Respect des lois** : La RDC exprime des préoccupations concernant le respect des réglementations par les exploitants étrangers, notamment chinois, appelant à une coopération plus étroite.

**Opportunités :**

- **Temps de préparation** : Le report du RDUE offre aux acteurs du secteur la possibilité de se préparer, notamment pour finaliser les systèmes de traçabilité et encourager les certifications.
- **Valorisation des pratiques durables** : La certification est un moyen de mettre en avant les acteurs déjà engagés dans une gestion durable, comme au Gabon, où des révisions du code forestier sont envisagées.
- **Renforcement des partenariats** : Le RDUE favorise la collaboration entre pays producteurs, l'UE et les acheteurs, pour assurer une traçabilité complète du bois.
- **Influence mondiale** : Le RDUE pourrait établir des standards pour d'autres pays, contribuant à une gestion plus durable des forêts à l'échelle internationale.

### Recommandations :

- **Clarification des exigences** : Fournir des directives claires sur les documents nécessaires pour la conformité, en s'appuyant sur les fédérations et organisations telles que l'ATIBT.
- **Soutien aux PME** : Offrir un appui technique et financier pour aider les PME à surmonter les obstacles technologiques, incluant des formations adaptées.
- **Encourager la certification** : Valoriser la certification comme garant de durabilité et intégrer cette démarche dans les politiques forestières.
- **Créer des partenariats équitables** : Établir des partenariats équilibrés entre pays producteurs, l'UE et les acheteurs pour garantir une mise en œuvre juste du RDUE.
- **Investir dans l'innovation** : Favoriser la recherche pour développer des solutions technologiques accessibles pour la traçabilité, en collaborant avec les centres de recherche et les institutions.

**Conclusion Générale** : La table ronde a permis de mettre en évidence la diversité des points de vue et des situations des pays exportateurs de bois hors UE face au RDUE. Si le report de l'application du règlement a été généralement bien accueilli, il est apparu clairement que la mise en œuvre effective du RDUE nécessitera une collaboration étroite entre tous les acteurs de la chaîne de valeur, une communication plus transparente de la part de l'UE et une meilleure prise en compte des spécificités locales.

[Retrouver la vidéo](#)

[Retrouver l'ensemble des présentations sur notre site web](#)

### *Table Ronde 1.3 – Comment se préparent les acteurs depuis l'UE ?*

- Michael BERGER, Secrétaire Général, PEFC
- Kim CARSTENSEN, Directeur Exécutif, FSC
- Robbie WEICH, Group Compliance Director, Tradelink
- Caroline Duhesme, ATIBT, Présentation du Timber Trade Portal



L'objectif de cette table ronde était de discuter de la manière dont les marchés et les parties prenantes, notamment les organismes de certification, se préparent à l'entrée en vigueur de l'EUDR (Règlement Européen sur la Déforestation).

Suite à l'annonce d'un report de l'application, les participants ont partagé leurs réactions, leurs préoccupations et les opportunités offertes par ce délai supplémentaire :

- **Michael Berger (Secrétaire Général, PEFC)** observe qu'il n'y a pas eu de célébration excessive autour du report du RDUE, signe d'un engagement continu contre la déforestation. Il précise que le PEFC poursuit ses ajustements au RDUE, avec des efforts pour harmoniser les normes de gestion forestière et renforcer la chaîne d'approvisionnement. Berger identifie plusieurs défis, notamment l'alignement des 46 systèmes de certification reconnus par le PEFC et la complexité de créer des définitions qui respectent la diversité des pratiques forestières mondiales sans imposer une vision eurocentrée.
- **Kim Carstensen (Directeur Exécutif, FSC)** exprime sa déception face au report, bien qu'il ne soit pas surpris, car le FSC était prêt pour le RDUE. Il insiste sur l'importance de maintenir les efforts, car la crise de crédibilité du bois tropical en Europe, due aux préoccupations de déforestation, exige une action soutenue. Carstensen voit dans le RDUE une opportunité de restaurer la confiance des consommateurs envers le bois tropical et insiste sur la collaboration avec le marché chinois pour promouvoir la durabilité.
- **Robbie Weich (Tradelink)** n'est pas surpris par le report, qu'il attribue aux retards de l'UE et à l'absence de tests pratiques du système. Il souligne la nécessité d'utiliser ce délai pour effectuer des simulations et se préparer aux défis concrets, comme la traçabilité par géolocalisation, rendue complexe par les méthodes de fabrication en volumes. Weich souligne également l'importance de la légalité dans la chaîne d'approvisionnement et cite le Brésil comme exemple de législation autorisant des pratiques de déforestation encadrées, posant des défis pour le RDUE.
- **Caroline Duhesme (ATIBT)** souligne l'opportunité offerte par le RDUE pour combler le manque de connaissance des régulateurs européens sur les réalités des pays producteurs. Elle insiste sur l'importance de la gestion durable des forêts comme réponse au défi de la déforestation et a mis en avant la collaboration d'ATIBT avec des fédérations nationales pour préparer les opérateurs européens. Elle a également évoqué le développement du portail Timber Trade Portal, conçu pour centraliser les informations réglementaires et faciliter la conformité au RDUE. Enfin, elle a encouragé une meilleure communication sur la durabilité et la certification auprès du grand public et des autorités compétentes.
- **Intervention du public :**
  - Lors de la session de Questions/Réponses, des préoccupations et suggestions sur le RDUE sont soulevées. **Ashley Amidon (IWPA)** questionne l'impact du RDUE sur la perception des consommateurs du bois tropical, craignant qu'une focalisation sur la non-conformité ne ternisse l'image du secteur. Weich, Carstensen et Duhesme répondent en insistant sur la nécessité de fournir des données fiables et de promouvoir activement les efforts de durabilité. Cette discussion souligne l'importance d'une communication stratégique pour valoriser la gestion durable et contrer toute perception négative.
  - **Olivier Bonneau (Obbois)** intervient pour rappeler que le report de l'EUDR ne doit pas ralentir les efforts du secteur forestier. Au contraire, ce délai est une chance pour tester les systèmes de traçabilité et renforcer les stratégies de conformité. Trois actions clés sont proposées : utiliser le report pour effectuer des tests approfondis, viser au-delà de la simple conformité pour intégrer la durabilité, et améliorer la communication pour sensibiliser les consommateurs. Bonneau insiste sur le fait que le RDUE représente une opportunité unique de valoriser le bois tropical durable et appelle à transformer ce report en levier de progrès.

**Messages clés :**

- Le RDUE est vu par l'ATIBT et d'autres intervenants comme un levier essentiel pour promouvoir la gestion durable et la certification des forêts tropicales.
- Malgré le report, il est crucial de maintenir l'élan et de renforcer la collaboration et la communication autour de la durabilité pour que le RDUE soit un succès.
- La communication doit être améliorée pour sensibiliser le public aux pratiques durables et faire reconnaître les efforts de durabilité des forêts tropicales.

**Opportunités :**

- Promotion de la durabilité : Le RDUE offre un cadre pour valoriser la gestion durable et améliorer la perception du bois tropical sur le marché européen.
- Temps supplémentaire pour les ajustements : Le report du RDUE permet d'affiner les processus, tester les systèmes et développer des outils (comme le portail Timber Trade Portal) pour mieux préparer les opérateurs à la conformité.
- Éducation des parties prenantes : La réglementation offre l'occasion d'éduquer les régulateurs européens et le grand public sur la réalité des pratiques forestières tropicales et les avantages de la certification.

**Défis :**

- Manque de connaissance des réalités locales : Les régulateurs européens ne saisissent pas toujours les spécificités des pays producteurs, compliquant la mise en œuvre du RDUE.
- Exigences de traçabilité : Le besoin de géolocalisation précise pose un défi technique, notamment pour les produits fabriqués à partir de volumes mélangés provenant de différentes sources.
- Perception négative du bois tropical : Les inquiétudes persistantes autour de la déforestation et de la durabilité créent une crise de crédibilité pour le bois tropical en Europe.

**Recommandations :**

- Utiliser le report pour renforcer la préparation : Profiter du délai pour tester les systèmes et identifier les défis potentiels liés à la conformité au RDUE.
- Renforcer la communication et l'éducation : Mettre en avant les réussites de la gestion durable, collaborer avec les médias pour fournir des informations équilibrées et sensibiliser les consommateurs à l'importance du bois tropical certifié.
- Faciliter la collaboration internationale : Poursuivre les partenariats entre les acteurs européens et ceux des pays producteurs pour harmoniser les pratiques et promouvoir la traçabilité et la durabilité à l'échelle mondiale.

**Conclusion générale :** Le report du RDUE est une chance de renforcer les efforts de préparation, de communication et de collaboration autour de la durabilité. Les intervenants soulignent la nécessité de maintenir l'élan, tester les systèmes en conditions réelles et valoriser la gestion durable pour restaurer la crédibilité du bois tropical en Europe.

Les organismes de certification, tels que FSC et PEFC, ont un rôle clé pour sensibiliser le public et soutenir les pratiques responsables. Ce délai doit donc être utilisé pour construire un cadre solide et durable pour l'EUDR, contribuant à un avenir pérenne pour la filière bois.

[Retrouver la vidéo](#)

[Retrouver l'ensemble des présentations sur notre site web](#)

## SESSION 2 - Aménagement forestier dans le Bassin du Congo dans le contexte de l'évolution du marché

*Table ronde 2.1 - CITES : Quel impact pour les pays producteurs ? Comment les pays se mobilisent et préparent pour la prochaine COP CITES*

### 1- Généralités sur la table ronde

La table ronde CITES avait pour objectif d'éclairer l'auditoire sur les mesures à mettre en œuvre à la suite des récentes inscriptions d'espèces à la Convention, ainsi que sur leur impact sur le commerce, de l'exportation des pays producteurs à l'importation dans les pays consommateurs. Elle visait également à analyser la manière dont les pays d'Afrique centrale se préparent aux prochaines échéances de la CITES, particulièrement la CoP20 en 2025.

La table ronde s'est déroulée en deux phases principales. La première a été marquée par une série de présentations, dont :

- Une introduction par la Secrétaire Générale de la CITES, Mme Ivonne HIGUERO,
- Un exposé sur le contexte général et les enjeux par Franck MONTHE (ATIBT),
- Une présentation sur la CITES dans l'espace COMIFAC, ses rôles, responsabilités et défis, par Hervé MAIDOU (SE COMIFAC),
- Une intervention sur le rôle des douanes belges dans le contrôle des bois inscrits à l'Annexe II, par Brenda SANCTORUM (Douanes Anvers),
- Enfin, une présentation sur l'application des mesures domestiques de l'UE pour la durabilité des espèces inscrites à l'Annexe II de la Convention, par Barbara SOTO-LARGO MORENO, Présidente du SRG/UE.

La seconde phase a été consacrée aux questions adressées aux différents intervenants du panel dont :

- Frédéric DJENGO, Directeur Forêts, RDC
- Paulette EBINA, Directrice des Forêts, République du Congo
- Flore KOUMBA PAMBO, Présidente Comité des Plantes CITES et co-facilitatrice PFBC
- Ingrid HONTIS, Manager Durabilité Fedustria/Belgique
- Gabriel MOLA MOTYA, Président FIB/RDC

### **Principales conclusions de la table ronde CITES**

La table ronde a mis en lumière les défis et opportunités liés à la mise en œuvre de la CITES pour le commerce des essences de bois, avec plusieurs points essentiels à retenir :

- **Renforcement de la collaboration internationale :**

Il a été unanimement reconnu que la réussite d'un commerce durable et légal des essences de bois inscrites à la CITES repose sur une collaboration renforcée entre les États, les scientifiques, l'industrie et les organisations internationales. Cette collaboration doit se traduire par une communication plus fluide, un partage transparent des informations, et une assistance technique accrue afin de faciliter la conformité avec les exigences de la CITES.

- **Renforcement des capacités et soutien financier :**

Le manque de personnel qualifié et de ressources a été identifié comme un frein majeur à une mise en œuvre efficace de la CITES, notamment en Afrique centrale et en Europe. Les participants ont souligné l'urgence de renforcer les capacités techniques, en particulier pour

l'élaboration des ACNP et la mise en place de systèmes de traçabilité. En réponse, la Secrétaire Générale de la CITES a annoncé plusieurs initiatives en cours pour mobiliser un soutien financier et technique, notamment auprès des bailleurs internationaux.

- Clarification des exigences et amélioration de la communication :

Les exportateurs d'Afrique centrale ont exprimé des difficultés face aux exigences domestiques plus strictes de l'Union européenne pour l'importation de bois CITES. Ils ont demandé une clarification des critères de durabilité utilisés par l'UE et une amélioration de la communication afin de faciliter la mise en œuvre des mesures. En retour, l'Union européenne est encouragée à fournir des directives claires et précises afin de minimiser les retards et les complications liées à l'obtention des permis d'importation.

- Préparation et proactivité des pays producteurs :

L'importance d'une préparation minutieuse et d'une attitude proactive des pays d'Afrique centrale a été soulignée, notamment pour leur permettre de défendre efficacement leurs intérêts lors des négociations dans les réunions de la CITES. Les participants ont insisté sur la nécessité pour ces pays d'être mieux informés des procédures et des calendriers CITES, et de se doter des moyens techniques et humains pour préparer des dossiers scientifiques solides.

- Potentiel d'impact positif de l'inscription à l'Annexe 2 :

L'inscription d'essences à l'Annexe 2 de la CITES peut être bénéfique pour les entreprises forestières si elle conduit à une gestion plus durable des ressources et à une valorisation accrue du bois tropical sur le marché international. Cependant, ces bénéfices potentiels dépendent du strict respect des principes de la CITES par toutes les parties prenantes, ainsi que de la mise en place de mesures d'accompagnement adaptées pour soutenir les pays producteurs.

## **Synthèse des interventions :**

### 1.1 Introduction de la Secrétaire Générale de la CITES, Mme Ivonne HIGUERO

Dans son discours d'introduction, Mme Ivonne Higuero a rappelé que la CITES est un accord juridiquement contraignant, visant à garantir que le commerce international des espèces animales et végétales ne menace pas leur survie à l'état sauvage. Elle a souligné que près de 800 essences d'arbres tropicaux sont inscrites aux annexes de la CITES, principalement à l'Annexe II, où leur commerce est autorisé mais strictement réglementé.

Elle a mis en avant deux exigences clés pour le commerce des espèces inscrites à l'Annexe II :

- **Preuve de durabilité** (Avis de Commerce Non Préjudiciable - ACNP) : démontrer que l'exportation n'aura pas d'impact négatif sur la survie de l'espèce.
- **Preuve d'acquisition légale** (LAF) : garantir que les spécimens ont été obtenus de manière légale.



Mme Higuero a insisté sur l'importance de la collaboration entre les États, les scientifiques, l'industrie et des organisations telles que l'ATIBT pour assurer la mise en œuvre efficace de la CITES. Elle a également souligné la nécessité de renforcer la communication au niveau national entre les autorités et les acteurs de l'industrie pour améliorer la compréhension des règles et procédures liées à la CITES.

Enfin, elle a insisté sur l'importance d'une consultation préalable entre les États, en particulier avant les propositions d'inscription de nouvelles espèces aux annexes de la CITES.

### 1.2 Rappel du contexte général et les enjeux par Franck MONTHE (ATIBT) :

Dans son exposé sur le contexte général et les enjeux M. Monthe a centré son intervention sur l'impact de la CITES en Afrique centrale, région où l'ATIBT est historiquement active. Il a rappelé les trois annexes de la CITES, qui régulent le commerce des espèces en fonction de leur vulnérabilité, avec un accent particulier sur l'Annexe II, qui concerne la majorité des essences de bois inscrites à la Convention. Cette annexe permet le commerce international, mais sous des conditions strictes de contrôle.

Plusieurs essences africaines (Padouk, Doussié, Acajou) et latino-américaines (Ipé, Cumaru) à l'Annexe II, ont été inscrites à l'annexe 2 de la convention lors de dernière CoP CITES, sans une véritable mobilisation des pays de la région. Soulevant ainsi la question importante sur le faible niveau de participation des pays d'Afrique centrale dans les propositions d'inscription de leurs essences à la CITES.

La CITES assure la durabilité du commerce, à travers l'élaboration des ACNP et la production des quotas d'exportation. Les ACNP sont élaborés à partir des orientations du module 10 du guide, qui fournit des critères spécifiques pour évaluer la durabilité des essences d'arbres. Si beaucoup de pays d'Afrique centrale arrivent à finaliser des ACNP, beaucoup d'exportateurs rencontrent des difficultés en raison des mesures domestiques plus strictes mises en place par l'Union européenne pour l'importation de bois inscrit à la CITES.

Enfin, il a mis en avant les atouts de l'Afrique centrale en matière de gestion durable des forêts, notamment grâce aux pratiques **d'aménagement forestier, à la certification, aux dispositifs de recherche comme DYNAFAC, et aux systèmes de traçabilité**. Il a conclu en soulignant l'importance de valoriser et de communiquer davantage sur les efforts déployés par la région pour une gestion forestière durable.

### 1.3 Mise en œuvre de la CITES dans l'espace COMIFAC par Hervé MAIDOU (SE COMIFAC) :

La COMIFAC, organisation intergouvernementale regroupant les États d'Afrique centrale, joue un rôle essentiel de coordination dans l'application des mesures de la CITES. Cependant, certaines faiblesses ont été identifiées dans la préparation des pays de la sous-région aux négociations internationales, notamment :

- Un manque de préparation en amont des réunions sous-régionales.
- Une absence de participation active de tous les acteurs scientifiques et techniques pertinents.

Face à ces défis, il est crucial de renforcer la collaboration entre la COMIFAC et l'ATIBT afin d'améliorer la position des pays d'Afrique centrale dans les négociations CITES. Cette coopération permettra une meilleure articulation des enjeux de la région et une prise en compte plus effective des intérêts communs.

Il est également recommandé de revoir les stratégies de préparation aux négociations, en s'assurant que les réalités locales, les priorités économiques, et les besoins de conservation des ressources forestières soient pleinement intégrés dans les discussions à venir.

#### 1.4 Rôle des douanes belges dans le contrôle des bois inscrits à l'Annexe II, par Brenda SANCTORUM (Douanes Anvers)

La présentation a mis en lumière le rôle clé de l'équipe d'investigation de la douane belge dans la lutte contre l'exploitation forestière illégale et l'application de la CITES. La coopération avec des partenaires nationaux et internationaux a été soulignée comme essentielle pour renforcer l'efficacité des actions menées.

Les méthodes de travail de la douane belge reposent principalement sur une approche basée sur l'analyse des risques et l'utilisation de profils de risque ciblés, permettant de mieux identifier les envois à contrôler. En cas d'infraction détectée, les procédures sont strictes : l'envoi est immédiatement stoppé, les biens sont sécurisés, et l'autorité compétente est informée. Un rapport détaillé est ensuite transmis au procureur pour action légale.

Les rôles et responsabilités respectifs de la douane, du procureur, et de l'autorité compétente en matière de CITES ont également été clarifiés, soulignant l'importance d'une collaboration inter-institutions.

Des exemples concrets ont été donnés sur les indicateurs de risque utilisés par la douane belge pour cibler les contrôles, tels que des anomalies dans les déclarations douanières ou des permis CITES non conformes. Enfin, des recommandations ont été formulées pour éviter les infractions courantes liées aux erreurs dans les déclarations et les permis CITES, en encourageant un meilleur respect des procédures.

#### 1.5 Applications des mesures domestiques de l'UE pour la durabilité des espèces inscrites à l'Annexe II de la Convention, par Barbara SOTO-LARGO MORENO, Présidente du SRG/UE.

La législation européenne impose des mesures renforcées pour l'importation d'espèces figurant à l'Annexe B du règlement européen, y compris celles inscrites à la CITES. Dans ce cadre, l'autorité scientifique de chaque État membre importateur doit réaliser un ACNP afin de s'assurer que l'importation ne compromet pas la conservation de l'espèce concernée.

Afin d'harmoniser les pratiques au sein de l'Union européenne, des critères spécifiques d'évaluation pour l'importation de bois issus d'espèces CITES ont été élaborés. Ce processus a impliqué des discussions approfondies au sein des groupes scientifiques de la CITES, des consultations avec des experts forestiers, ainsi qu'une notification officielle aux parties prenantes pour recueillir leurs commentaires.

La publication d'une notification détaillant les critères appliqués à l'importation de bois CITES dans l'Union européenne est prévue prochainement. Les parties prenantes intéressées, ainsi que les États de l'aire de répartition des espèces concernées, sont invités à participer à des réunions en ligne pour discuter de la mise en œuvre de ces critères.

#### 1.6 Intervention de Mme Flore Koumba Pambo, Présidente du Comité pour les Plantes de la CITES :

##### **Rappel du Caractère Juridiquement Contraignant de la CITES et des Obligations des Parties**

La CITES constitue un cadre juridique contraignant pour ses États parties. Elle impose à ces derniers l'obligation de garantir que le commerce des espèces inscrites dans ses annexes soit durable et ne compromette pas leur survie. En d'autres termes, elle assure que ce commerce soit réglementé et ne porte pas préjudice à la conservation des espèces concernées.

#### **Procédure d'Amendement des Annexes de la CITES**

1. **Soumission d'une Proposition d'Amendement** : Une ou plusieurs Parties peuvent soumettre des propositions d'amendement des annexes.
2. **Dépôt auprès du Secrétariat** : Ces propositions doivent être déposées auprès du Secrétariat de la CITES dans les délais requis avant chaque Conférence des Parties (CoP).
3. **Publication Publique** : Le Secrétariat publie ces propositions sur le site officiel de la CITES avant la tenue de la COP.
4. **Examen par le Comité de la COP** : Lors de la COP, le Comité 1 évalue chaque proposition.
5. **Recommandation à la COP** : Le Comité soumet ses recommandations à la Conférence pour adoption.
6. **Entrée en Vigueur** : Les amendements adoptés entrent en vigueur en général 90 jours après leur adoption.

#### **Consultation des Pays de l'Aire de Répartition**

Lors de la soumission d'une proposition d'inscription d'une espèce, il est essentiel de consulter les pays constituant l'aire de répartition naturelle de cette espèce. Cette démarche vise à garantir une prise de décision éclairée et un consensus autour des mesures de protection et de commerce.

#### **Possibilité de Modification des Propositions**

Il est possible de retirer, amender ou ajuster une proposition d'amendement à tout moment avant la Conférence des Parties, et même pendant les discussions en session.

## **2- Discussion Générale sur la CITES**

**Évaluation des ressources humaines, logistiques et financières** : Les différentes parties prenantes, telles que les entreprises, les administrations publiques, les organes de gestion et les douanes, sont confrontées à un questionnement concernant leurs capacités à satisfaire les exigences croissantes de la CITES. Un manque généralisé de personnel qualifié et de ressources adéquates a été constaté, affectant l'efficacité de la mise en œuvre de la convention, tant en Afrique centrale qu'en Europe. Les douanes belges ont notamment reconnu que l'équipe ne dispose pas de moyens supplémentaires pour faire face à l'augmentation du nombre d'essences inscrites à la CITES, Cependant, elle souligne la grande motivation de son équipe et l'importance des partenariats pour mener à bien leur mission.

**Renforcement des capacités et soutien financier** : Il est crucial de renforcer les capacités des pays d'Afrique centrale en leur offrant un soutien financier ciblé afin de leur permettre de répondre efficacement aux exigences de la CITES. Des efforts doivent être entrepris pour garantir que ces pays disposent des ressources nécessaires pour se conformer aux règles de la convention.

**Plaidoyer pour une meilleure communication de l'Union européenne** : les entreprises forestières soulignent l'importance d'une communication plus transparente et de directives claires de la part de l'Union européenne concernant les exigences d'importation de bois sous CITES. Une telle

communication favoriserait une meilleure conformité tout en réduisant les risques d'erreurs involontaires.

**Impact de l'inscription à l'Annexe 2 :** l'inscription à l'Annexe 2 de la CITES peut avoir des retombées positives pour les entreprises forestières, à condition que toutes les parties prenantes respectent rigoureusement les principes de la convention. En revanche, tout écart par rapport à ces principes pourrait nuire aux entreprises, compromettant leur conformité et leur réputation sur le marché international.



[Retrouver la vidéo](#)

[Retrouver l'ensemble des présentations sur notre site web](#)

## Table ronde 2.2- Évolution des plans d'aménagement : de la « cueillette » à la sylviculture et la place des LKTS

**Aménagement forestier 2.0 ; expériences avec l'élaboration du premier plan d'aménagement pour la deuxième rotation ; expériences avec le reboisement dans les concessions forestières ; approche pour valoriser les essences moins connues**

### Panélistes :

- Nicolas BAYOL (FRMi), Président Commission Forêt et Industrie de l'ATIBT
- Robin DOUCET (Gembloux), PhD gestion forestière
- Stéphanie DAULLE (TEREA), Expert en aménagement forestier
- Jean GERARD (CIRAD), Expert bois
- Crispin ILUNGA-MULALA MUSHAGALUSA (Gembloux), PhD student reforestation
- Hugues Serges MOUIDY BOUNGUENDZY (MINEF Gabon), Directeur Général des Forêts
- Yanick NKOULOU (ATIBT), Coordinateur projet UFA Reforest
- Markus PFANNKUCH (Precious Woods), Co-CEO
- Armand STOCKMANS (Stockmans Wood Products), Directeur Général



[Retrouver la vidéo](#)

[Retrouver l'ensemble des présentations sur notre site web](#)

La première partie de la session s'articule autour du bilan de la première rotation d'aménagement forestier dans le bassin du Congo et des enjeux de la seconde rotation.

### Points forts de la première rotation :

- **Succès collaboratif** : Nicolas Bayol (FRMi) qualifie la première génération de plans d'aménagement de « success story » grâce à la collaboration étroite entre administrations, entreprises, bureaux d'études et chercheurs. Cette approche inclusive est soulignée comme une des clés du succès.
- **Déploiement important** : 80% des concessions forestières fonctionnent aujourd'hui sous un plan d'aménagement, et environ un tiers de la production est soumise à un contrôle tiers parti, incluant la certification.
- **Amélioration du climat social** : Une amélioration significative du climat social est observée, tant au sein des entreprises qu'avec les populations locales.
- **Connaissance accrue des ressources** : Les plans d'aménagement ont permis d'acquérir une connaissance approfondie des ressources disponibles, de la structure des populations d'arbres et des menaces potentielles pour leur durabilité.

### Défis pour la seconde rotation :

- **Diversification insuffisante** : L'objectif de diversification des essences exploitées n'a pas été atteint de manière satisfaisante. Les trois essences principales constituent toujours 2/3 du volume exploité.
- **Taux de reconstitution faibles** : Les taux de reconstitution des essences ne sont pas à 100%. Cette situation soulève des inquiétudes quant à la durabilité de certaines entreprises et de certains massifs forestiers. L'hypothèse initiale misant sur la compensation par le développement de nouvelles essences entre les rotations ne s'est pas encore confirmée.
- **Faible valorisation des ressources** : Le prélèvement moyen en forêt reste très faible, à seulement 0.2 m3 par hectare et par an, ce qui indique une sous-exploitation des ressources disponibles.

### L'exemple de PRECIOUS WOODS – CEB, première entreprise dans le Bassin du Congo qui arrive à la fin de la première rotation :

Stéphanie Daulle (TEREA) partage l'expérience de TEREA et PRECIOUS WOODS - CEB, avec la préparation d'un plan d'aménagement pour la deuxième rotation. Elle met en lumière plusieurs points importants :

- **Inventaire complet** : La réalisation d'un nouvel inventaire d'aménagement complet est essentielle pour une planification fiable de la seconde rotation.
- **Intégration des nouvelles technologies** : Il est crucial d'améliorer la méthodologie d'inventaire en intégrant les technologies modernes comme les données satellites, la télédétection et les GPS.
- **Adaptation du cadre réglementaire** : Le cadre réglementaire devra évoluer pour s'adapter aux spécificités de la seconde rotation.
- **Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux** : La réflexion sur la seconde rotation doit intégrer le rôle de la forêt pour le climat, la biodiversité et les populations locales.

Markus Pfannkuch (Co-CEO PRECIOUS WOODS) confirme les points soulevés par Stéphanie Daulé et insiste sur l'importance de respecter la législation nationale concernant l'aménagement forestier. Selon lui, quand le plan d'aménagement est respecté et bien suivi, une entreprise ne peut pas avoir de mauvaises surprises pour la deuxième rotation.

### Le point de vue de l'administration gabonaise :

- Hugues Mouidy (DG Forêts du Gabon) estime également qu'un plan d'aménagement bien conçu et mis en œuvre devrait permettre d'anticiper les essences disponibles à la seconde rotation.
- L'administration forestière au Gabon a mis en place un groupe de travail pour évaluer la mise en œuvre de l'aménagement au Gabon.
- Il confirme que la loi gabonaise prévoit le renouvellement des plans d'aménagement et que l'administration s'attèle à fixer un taux maximum pour renouvellements des contrats de concessions.

Cette première partie met donc en avant un bilan globalement positif de la première rotation d'aménagement forestier, tout en soulignant les défis importants à relever pour assurer la durabilité et la rentabilité de la seconde rotation. L'accent est mis sur la nécessité d'une collaboration renforcée entre les différents acteurs, d'une adaptation des méthodes et d'une prise en compte globale des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

La deuxième partie ouvre la discussion sur des solutions aux défis de la première rotation.

#### **Le reboisement et la sylviculture :**

- Crispin Ilunga-Mulala (Université Gembloux) présente des résultats encourageants sur l'enrichissement des trouées d'abattage, avec un groupe des espèces présentant de bons taux de survie et de croissance. Selon lui, pour améliorer la survie et la croissance des arbres plantés dans les concessions forestières, il est essentiel de connaître les besoins en lumière des espèces ciblées. Une fois ces besoins identifiés, il convient de sélectionner un site adapté à chaque espèce. Les trouées d'abattage, les zones dégradées et les parcs à bois abandonnés offrent des conditions favorables pour les enrichissements forestiers. Toutefois, les performances des espèces peuvent varier en fonction des caractéristiques de ces sites.
- Dans les trouées d'abattage du Sud-Est du Cameroun, le fraké a montré les meilleures performances parmi les espèces testées (article en préparation), avec un taux de survie supérieur à 60% et une croissance diamétrique de 14 mm/an. Le sapelli, n'a pas survécu au-delà de 14 ans après la plantation. Dans les parcs à grumes, le fraké, le padouk, l'ayous et le tali ont affiché de bonnes performances avec des taux de survie dépassant 55%, et des accroissements diamétriques moyens de 13 mm/an, 8 mm/an, 6 mm/an et 5 mm/an, respectivement.
- Il a mentionné que l'entretien des plantations, bien que coûteux, est essentiel pour obtenir de bons résultats, en particulier durant les sept premières années suivant la plantation.
- Il insiste sur la nécessité de bien choisir les espèces à planter en fonction de leurs besoins en lumière et d'appliquer des méthodes de plantation et de maintenance appropriées pour garantir le succès de survie des plantules après plantation en forêt.

#### **La diversification des essences :**

- L'approche "produit" est mise en avant par Jean Gerard (CIRAD) : il s'agit de partir de la demande du marché et des exigences techniques des produits pour identifier les essences à promouvoir, plutôt que de se baser uniquement sur les résultats d'inventaire.
- Armand Stockmans (SWP), fort de 40 ans d'expérience, souligne la nécessité de tester les nouvelles essences sur leurs caractéristiques techniques (séchage, rabotage, stabilité) et de proposer des solutions pour pallier les éventuels problèmes (thermo-traitement, collage, aboutage).
- Il insiste également sur la difficulté à convaincre les acheteurs (prescripteurs, architectes) d'utiliser des essences peu connues, soulignant aussi l'approche « produit », mais également l'importance du prix comme facteur de persuasion.
- Robin Doucet (post-doctorant Nature+) soulève un point crucial pour la promotion des essences moins connues, basé sur son étude sur l'Omvong (essence à fort potentiel). Il révèle que sous cette appellation se cachent quatre espèces botaniques aux propriétés différentes, dont une seule réellement exploitable. Au travers d'un exemple pratique, l'intervention de Robin Doucet a mis en évidence la nécessité de différencier clairement les espèces lors des inventaires forestiers. En effet, sous l'appellation « Omvong » utilisée au Gabon pour l'aménagement certaines espèces du genre botanique Dialium, seraient en réalité regroupée 4 espèces différentes. Ces 4 espèces ont des dimensions, des exigences écologiques et des bois aux propriétés différentes. L'exploitation conjointe de ces espèces mènent à (i) menacer les espèces vulnérables, (ii) mettre en péril les ouvrages mis en œuvre en classe d'emplois 4 et (iii) sous-estimer la reconstitution de la ressource réellement valorisable. Pour pouvoir

différencier ces espèces toute l'année, des critères portant sur le tronc et les feuilles doivent être développés.

- Ce constat met en lumière la nécessité d'affiner les connaissances taxonomiques pour inventaires et de mettre à jour le savoir existant. Pour chaque essence à promouvoir il est important d'analyser chacune des espèces botaniques regroupées sous ce nom au sujet de leurs caractéristiques techniques du bois et leur disponibilité en forêt, dans le but de seulement récolter des espèces avec des bonnes caractéristiques et une forte présence en forêt.

### Conclusion

Cette table ronde a permis de mettre en évidence les succès et les défis de l'aménagement forestier dans le bassin du Congo. La seconde rotation s'annonce comme un chantier complexe nécessitant une alliance forte entre tous les acteurs : gouvernements, bailleurs de fonds, bureaux d'études, chercheurs, entreprises et populations locales. **La diversification des essences, le reboisement, la silviculture et l'affinement des connaissances taxonomiques** sont autant de pistes à explorer pour un aménagement durable et économiquement viable.

### *Jour 2 – Vendredi 4 Octobre*

#### *Visite du Port d'Anvers*

La visite du Port s'est déroulée par une belle matinée d'automne. 78 participants se sont levés de bonne heure pour prendre part à la visite du Port d'Anvers. Nous avons accueilli 51 participants dans le bus francophone et 27 dans le bus anglophone. Tous ont été impressionnés par la taille du port ainsi que par les travaux d'expansion et de rénovation en cours. Les deux guides, très professionnels, ont su présenter avec humour les points d'intérêt tout au long de la visite, rendant cette découverte aussi informative qu'agréable.

Rappelons que le Port d'Anvers est classé au onzième rang mondial et traite plus de 16.000 bateaux par an. C'est le deuxième port européen le plus important, après Rotterdam.



### **SESSION 3 : Durabilité et Innovation**

#### ***Table Ronde 3.1 : la gestion durable des forêts comme vecteur de préservation de la biodiversité dans les forêts tropicales du Bassin du Congo***

La session a commencé par un rappel de l'importance des forêts dans les discussions sur la biodiversité et le climat, malgré leur sous-représentation dans les conférences internationales comme les COP.



L'objectif de la table ronde était de démontrer comment la certification forestière et les nouveaux outils financiers peuvent renforcer la protection des forêts.



### Table Ronde

- Maylis BORELLI (activités biodiversité FFEM/ZSL) ATIBT
- Sophie DIROU - WCS
- Fabiola FLEX - Adryada/OBC
- Karl PINCHERELLE - Parlement Européen
- Tom Van Loon- Interholco
- Joeri ZWERTS - Université de Utrecht

### Présentation 1 : L'impact de la certification FSC sur la biodiversité — *Joeri Zwerts*

Joeri Zwerts, biologiste de la faune sauvage, a présenté son étude sur l'impact de la certification FSC dans les concessions forestières tropicales, notamment dans le bassin du Congo. Il a rappelé que bien que les forêts tropicales ne couvrent que 7 % de la surface terrestre, elles abritent plus de 60 % des espèces vertébrées.

Méthodologie : 474 pièges photographiques ont été installés dans 14 concessions (sept certifiées FSC et sept non certifiées) pour comparer l'impact de la gestion forestière sur la faune. Plus de 1,3 million de photos d'animaux ont été analysées.

Résultats : Les concessions certifiées FSC abritent davantage de grands mammifères, comme les éléphants et les gorilles, et subissent moins de braconnage. Joeri a expliqué que la présence des éléphants joue un rôle crucial dans la santé des forêts et le stockage de carbone, leur perte pouvant réduire de 7 % la capacité de stockage de carbone.

Recommandations : Joeri a recommandé de concentrer les efforts de suivi sur les zones sensibles pour optimiser les ressources. Il a conclu que la certification FSC est efficace pour la conservation, mais nécessite une priorisation stratégique et un suivi intelligent.

### Présentation 2 : Organisation pour les Certificats de Biodiversité (OBC) — *Fabiola Flex*

Fabiola Flex a présenté l'OBC, une initiative visant à créer un marché pour les certificats de biodiversité. Contrairement aux crédits carbone, il n'existe pas encore de modèle économique solide pour valoriser la biodiversité, car les entreprises sont davantage préoccupées par le climat.

Méthodologie : L'OBC propose des actions concrètes et mesurables pour faciliter l'achat de certificats de biodiversité par les entreprises.

Partenariats et transparence : L'OBC collabore avec des entreprises comme Pernod Ricard et Bouygues, et insiste sur l'implication des communautés locales à travers des contrats publics-privés (PPP) et une transparence totale.

Déploiement : Fabiola a invité les participants à s'impliquer dans des projets pilotes pour tester cette méthodologie dans les pays tropicaux.

### **Présentation 3 : Initiative pour les Forêts à Haute Intégrité (HIFOR) — Sophie Dirou**

Sophie Dirou a présenté l'initiative HIFOR, qui se concentre sur la préservation des forêts intactes, essentielles à la régulation climatique et à la biodiversité.

Méthodologie : L'unité de base est 1 hectare de forêt à haute intégrité préservée sur 10 ans. Contrairement aux mécanismes de compensation, il s'agit ici d'une contribution volontaire à la conservation.

Applications et financement : HIFOR propose une méthodologie robuste et validée indépendamment, et cherche à attirer des financements innovants, tels que la blended finance, ainsi qu'à intégrer des mécanismes comme les obligations vertes.

### **Discussions du panel**

Tom Van Loon a souligné les coûts élevés de la certification FSC et le besoin de mécanismes pour valoriser les bénéfices environnementaux (conservation de la faune, stockage du carbone) afin de compenser ces coûts.

Karl Pincherelle a expliqué que, contrairement au marché du carbone, le modèle économique pour la biodiversité reste à développer, tout en travaillant sur des chaînes de valeur positives pour la biodiversité.

En conclusion du Panel, Maylis Borelli a mis en avant le rôle clé des concessions forestières certifiées dans la conservation et a insisté sur la nécessité de valoriser leurs efforts. Elle a évoqué l'augmentation des subventions pour la biodiversité et la mise en place de la Commission Carbone et Biodiversité de l'ATIBT.

### **Questions/Réponses**

Un participant de la RDC a exprimé des inquiétudes sur l'implication des communautés locales dans les projets de conservation. Fabiola Flex a répondu qu'une transparence totale et des contrats publics-privés (PPP) garantissant un partage des bénéfices sont essentiels pour impliquer les communautés.

Vincent Istace a soulevé des doutes sur le lien de causalité entre la certification FSC et la conservation. Joeri Zwerts a reconnu que certaines concessions bénéficiaient déjà de conditions favorables, mais a souligné que la certification FSC réduit significativement la pression du braconnage et favorise la conservation de la faune.

### **Conclusion**

La table ronde a permis d'illustrer les efforts continus pour renforcer la **protection de la biodiversité** dans les forêts tropicales à travers des outils comme la certification FSC, les certificats de biodiversité (OBC), et l'initiative HIFOR. Les intervenants ont souligné

l'importance de structurer des mécanismes de financement et de valorisation pour assurer que ces efforts puissent être pérennes et soutenus à grande échelle.

Le consensus général était que bien que la certification et les nouveaux outils financiers aient un impact positif mesurable, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne le financement des **concessions certifiées**, **l'implication des communautés locales**, et la création d'un **marché robuste pour la biodiversité**.



[Retrouver la vidéo](#)

[Retrouver l'ensemble des présentations sur notre site web](#)

### ***Table Ronde 3.2 : Point de situation des Projets Carbone forestiers***

#### **Introduction :**

- Les projets carbones forestiers en Afrique Centrale – Pierre SCHUELLER, TEREА

#### **Présentations :**

- La politique publique européenne sur les réglementations en faveur du carbone – Karl PINCHERELLE – Parlement Européen
- Les grands projets de reforestation en Côte d'Ivoire - Elvire Joelle MAILLY ZOUZOU, Directeur de cabinet du Ministre des Eaux et Forêts, Conservateur Général de la République de Côte d'Ivoire
- Les limites du CRCF sur les projets carbones forestiers et présentation de la Nature Based Solutions Coalition - Fabiola FLEX- Adryada

#### **Table Ronde**

- Vincent ISTACE - CIB Olam
- Fabiola FLEX - Adryada
- Karl PINCHERELLE – Parlement Européen
- Pierre SCHUELLER - TEREА
- Elvire MAILLY ZOUZOU- Ministère Forêts, RCI



Cette table ronde s'inscrit dans un contexte d'urgence climatique croissante et de reconnaissance du rôle crucial des forêts tropicales dans la lutte contre le changement climatique. Face à la déforestation galopante et aux défis de la conservation et de la gestion durable des forêts, les projets carbone forestiers apparaissent comme une solution prometteuse pour concilier développement économique et protection de l'environnement, et comme levier de finance innovante de la gestion durable des forêts tropicales.

Elle fait suite à la session précédente sur la biodiversité et vise à examiner l'état actuel des projets carbone forestiers en Afrique Centrale et dans les pays tropicaux. La discussion porte sur les opportunités et les défis liés à ces projets, ainsi que sur les recommandations pour leur développement futur.

La table ronde s'est déroulée de la façon suivante

- **Introduction** : Pierre Schueller (Terea), secrétaire de la Commission Carbone et Biodiversité de l'ATIBT, a fait un rappel et état des lieux sur les projets carbones forestiers en Afrique Centrale. Il souligne le rôle crucial de la préservation des forêts tropicales, en particulier le bassin du Congo, dans la lutte contre le changement climatique. Il rappelle l'importance de la gestion durable de ces vastes étendues forestières (240 millions d'hectares pour le bassin du Congo) et la nécessité de trouver de nouvelles incitations pour la soutenir, au-delà du modèle traditionnel de l'exploitation forestière. Il introduit ensuite la notion de finance innovante, en particulier les marchés du carbone, comme une voie prometteuse pour la gestion durable des forêts. Il présente les deux grandes catégories de marchés du carbone (régulé et volontaire), et détaille les trois principaux types de projets forestiers éligibles à ces marchés:
    - **REDD+** (Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts) : Projets axés sur la conservation des forêts existantes.
    - **A/R** (Afforestation/Reforestation) : Projets de boisement de terres déboisées ou non-forestières.
    - **IFM** (Improved Forest Management) : Projets d'amélioration des pratiques de gestion forestière durable.
- Malgré le potentiel considérable de l'Afrique en matière de projets carbone forestiers, il constate un faible nombre de projets enregistrés sur le continent, en particulier dans le bassin du Congo. Il identifie plusieurs freins à leur développement :
- **Freins économiques** : Les projets carbone forestiers sont souvent coûteux à mettre en œuvre, notamment les projets d'afforestation qui nécessitent des investissements importants.
  - **Freins institutionnels** : Dans de nombreux pays, le cadre légal et institutionnel n'est pas encore suffisamment développé pour encadrer ces projets de manière efficace.
  - **Freins liés à la réputation** : La crédibilité des projets REDD+ a été remise en question ces dernières années, ce qui a entaché la réputation des projets carbone forestiers en général.
- **Présentation du CRCF, sous forme d'un dialogue entre Karl Pincherelle (parlement européen) et Fabiola Flex (Adryada et représentant la NBS Coalition)** : le CRCF est le nouveau

règlement européen sur la certification du carbone. Pincherelle présente d'abord la logique de cette réglementation : garantir la qualité des crédits carbone, assurer la transparence du marché et distinguer les différents types de crédits en fonction de leur permanence. Il a insisté sur l'importance d'intégrer la biodiversité dans les projets carbone, un point qui a été inclus dans la législation européenne après d'intenses négociations. Flex présente ensuite la **Nature Based Solutions Coalition**, coalition de plus de 20 entreprises européennes et internationales qui cherchent à influencer les autorités européennes sur la réglementation CRCF et dans laquelle l'ATIBT est membres. Elle exprime les préoccupations de la NBS coalition notamment la classification des crédits carbone forestiers comme "temporaires" dans le CRCF. Elle a plaidé pour une reconnaissance de la permanence de ces crédits et de la qualité des projets forestiers, soulignant que cette classification pourrait dissuader les investisseurs et nuire au développement du marché du carbone pour les projets forestiers. Ce dialogue constructif a permis de mettre en lumière les différents points de vue sur le CRCF et d'ouvrir la voie à une collaboration future pour améliorer la prise en compte des projets forestiers dans la réglementation européenne CRCF.

- **Vincent Istace, représentant de CIB OLAM**, souligne la nécessité de recourir à des outils financiers innovants, tels que la finance carbone, pour les entreprises forestières d'Afrique centrale. Ces financements sont cruciaux pour soutenir trois aspects essentiels : la conservation, la régénération des forêts, et le développement social des communautés locales. Il insiste sur le fait qu'investir dans ces domaines n'est pas superflu, mais une nécessité pour assurer la viabilité du modèle économique dominant des concessions forestières dans la région. L'évolution du contexte rend ces investissements de plus en plus coûteux, d'où l'importance d'explorer de nouveaux modèles de financement qui vont au-delà de la simple vente de bois
- **Elvire Mailly Zouzou, du Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire**, présente les initiatives ambitieuses du pays en matière de reforestation. Elle met en avant l'engagement de la Côte d'Ivoire à reconstituer son couvert forestier et détaille plusieurs projets majeurs impliquant divers partenaires et bailleurs de fonds. Ces projets visent des objectifs de reboisement intensif et d'agroforesterie à grande échelle. Cependant, elle reconnaît que la mobilisation de financements complémentaires reste un défi majeur pour atteindre pleinement les objectifs de la stratégie nationale de reforestation. Elle conclut en invitant les investisseurs et les partenaires à saisir les opportunités offertes par la Côte d'Ivoire en matière d'investissement dans la reforestation

#### **Messages Clés :**

- L'importance des projets carbone forestiers pour la lutte contre le changement climatique.
- La nécessité d'une réglementation claire et incitative pour attirer les investissements.
- L'intégration de la biodiversité dans les projets carbone.
- L'importance de la transparence et de la gestion des risques.
- Le besoin de financement pour développer les projets à grande échelle.

#### **Opportunités:**

- Le développement du marché du carbone offre une nouvelle source de financement pour la conservation et la gestion durable des forêts.
- La prise de conscience croissante de l'importance de la biodiversité crée des opportunités de financement pour des projets intégrant les deux aspects.
- Les initiatives gouvernementales, comme en Côte d'Ivoire, créent un environnement favorable aux investissements.

#### **Défis:**

- Le manque de clarté de la réglementation dans certains pays, notamment en ce qui concerne la propriété du carbone et le partage des bénéfices.

- Le risque pays et la perception négative du secteur forestier.
- Le coût élevé des projets de reforestation.
- Le besoin de transparence et de mécanismes de suivi robustes pour garantir la qualité des crédits carbone.

#### **Recommandations:**

- Développer des cadres réglementaires clairs et incitatifs pour les projets carbone forestiers.
- Mettre en place des mécanismes de gestion des risques pour rassurer les investisseurs.
- Renforcer la communication et la sensibilisation pour améliorer l'image du secteur forestier.
- Encourager les projets intégrant la biodiversité et le carbone.
- Faciliter l'accès au financement pour les porteurs de projet.
- Promouvoir la transparence et le partage des bénéfices avec les communautés locales.

#### **Questions Clés Soulevées:**

- Comment dérisquer les investissements dans les projets carbone forestiers en Afrique?
- Comment assurer la transparence et la redevabilité dans la gestion des projets?
- Comment créer un intérêt économique pour les investisseurs privés tout en garantissant un partage équitable des bénéfices avec les communautés locales?

La table ronde a mis en lumière l'importance des projets carbone forestiers et la nécessité d'une collaboration entre les différents acteurs pour surmonter les obstacles et libérer leur plein potentiel.

[Retrouver la vidéo](#)

[Retrouver l'ensemble des présentations sur notre site web](#)

### ***Table ronde 3.3 : LE RÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DURABLE DES FORÊTS DANS LE BASSIN DU CONGO***

#### **Introduction et contexte :**

La session, modérée par **Hortense Ella-Menye Batindek**, a abordé la manière dont la formation professionnelle continue peut soutenir la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo. Le panel comprenait plusieurs intervenants :

- **Élise Mazeyrac** (ATIBT)
- **Jacques Xu** (Bonus Harvest)
- **Alain Tiotsop** (ATIBT Congo)
- **Paulette Ebina** (Directrice des forêts, Congo)

#### **Intervention d'Élise Mazeyrac (ATIBT) :**

- **Importance de la formation continue** : Élise Mazeyrac a expliqué que la formation continue est cruciale pour permettre aux travailleurs de s'adapter tout au long de leur carrière professionnelle, en particulier dans des secteurs techniques comme la filière forêt-bois. Elle a souligné que la **qualité de la formation** est souvent faible en Afrique centrale en raison d'un manque de compétences techniques, d'équipements obsolètes, et de programmes qui ne sont pas alignés avec les besoins actuels du secteur.

- **Projet ADEFAC** : Ce projet, piloté par l'ATIBT, a pour objectif de développer une offre de formation continue adaptée aux besoins des acteurs du secteur forêt-bois dans quatre pays d'Afrique centrale. ADEFAC favorise la **co-construction de modules** de formation entre les institutions, les entreprises et les administrations.
- **Challenges identifiés** : Parmi les défis, elle a mentionné la faible implication des entreprises dans la gouvernance de la formation, la résistance au changement au sein des entreprises, et la faible attractivité des métiers du secteur forêt-bois.

#### Intervention de Jacques Xu (Bonus Harvest) :

- Jacques Xu, représentant de l'entreprise forestière chinoise Bonus Harvest au Gabon, a parlé de l'expérience de son entreprise avec la formation continue, particulièrement dans le cadre du processus de **certification FSC**. Il a expliqué que la certification a encouragé l'entreprise à **élaborer un plan de formation sur trois ans**, couvrant les compétences techniques et la gestion des ressources humaines. Jacques a souligné que la formation continue est souvent négligée dans les entreprises asiatiques installées en Afrique, mais qu'elle est essentielle pour assurer la pérennité et la performance des entreprises.

#### Intervention d'Alain Tiotsop (ATIBT Congo) :

- **Mobilisation des parties prenantes** : Alain Tiotsop a décrit le processus de mobilisation des différentes parties prenantes (administrations publiques, entreprises, associations de menuisiers, etc.) pour améliorer la formation continue au Congo dans le cadre du projet ADEFAC. Cela a inclus l'identification des bénéficiaires, la signature de conventions de partenariat et l'organisation d'ateliers à travers le pays.
- **Résultats obtenus** : Plus de **100 formateurs ont été formés** dans diverses thématiques comme la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Alain a aussi mentionné des **formations actions** qui visent à aider les formateurs à développer des modules de formation adaptés aux besoins du secteur forêt-bois.

#### Intervention de Paulette Ebina (Ministère de l'Économie Forestière du Congo) :

- **Groupe de travail thématique** : Paulette Ebina a expliqué que l'administration congolaise a pris une part active dans la mise en place d'un **groupe de travail thématique** pour piloter la formation continue, en collaboration avec des institutions de formation et des entreprises privées. Ce groupe est subdivisé en sous-groupes (labellisation, financement, etc.) qui travaillent sur des modules de formation spécifiques, tels que le séchage et le vernissage du bois.
- **Mécanisme de financement** : Elle a précisé qu'un **fonds d'appui à l'employabilité** existe au Congo, mais qu'il a été "découvert" grâce aux discussions avec les parties prenantes. Ce fonds est actuellement structuré pour contribuer au financement pérenne de la formation continue dans le secteur.

#### Questions du public :

- **Ben Boubakar** de Côte d'Ivoire a posé deux questions :
  - **Mécanisme de financement pérenne** : Il a demandé si un mécanisme pérenne de financement de la formation professionnelle existait au Congo, similaire au FDFP en Côte d'Ivoire.
  - **Certificats de formation** : Il a demandé si les apprenants recevaient des certificats à la fin des formations, et si ceux-ci étaient officiellement reconnus.

#### Réponses :

- Paulette Ebina a confirmé l'existence d'un mécanisme de financement, mais celui-ci est encore en cours de structuration avec les acteurs concernés. Elle a précisé que le fonds d'appui à l'employabilité est l'un des outils qui sera utilisé.
- Élise Mazeyrac et Alain Tiotsop ont expliqué que, pour le moment, les apprenants reçoivent des **attestations de formation** délivrées par les institutions locales ou par l'ATIBT. Cependant, ces attestations ne sont pas encore des certificats officiellement reconnus au niveau national ou international.

#### Perspectives et opportunités :

- **Élise Mazeyrac** a conclu en disant que, bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans le cadre du projet ADEFAC, il reste encore du travail à faire pour pérenniser ces efforts. Elle a évoqué l'importance de **trouver des financements** pour continuer après la fin d'ADEFAC et éviter que les efforts actuels ne s'effondrent une fois le projet terminé.
- **Jacques Xu** a réitéré l'importance de la formation continue pour améliorer les compétences du personnel et la performance des entreprises.
- **Alain Tiotsop** a mis l'accent sur la nécessité de continuer à développer et valider des **modules de formation** pour répondre aux besoins croissants du secteur.

#### Conclusion de la session :

La session s'est terminée avec des discussions sur la nécessité de maintenir la dynamique actuelle en termes de formation professionnelle dans le secteur forêt-bois. Le **projet ADEFAC** a permis de renforcer les capacités dans plusieurs pays d'Afrique centrale, mais la continuité des efforts dépendra en grande partie de la capacité des acteurs locaux à sécuriser des financements et à structurer des systèmes de formation reconnus.



[Retrouver la vidéo](#)

[Retrouver l'ensemble des présentations sur notre site web](#)



### *Discours de clôture*

La Présidente de l'ATIBT a exprimé sa profonde gratitude à tous pour la réussite de ce Forum. Intervenants et panelistes, traducteurs, tous les participants, équipe ATIBT, tous ont été remerciés pour avoir su créer une atmosphère de collaboration et de partage.

La Présidente a considéré que ce forum a été un moment de réflexion et d'inspiration pour l'avenir de notre secteur.



### *Autres temps forts du Forum*

#### TABLE RONDE DE HAUT NIVEAU

Modérée par **Sven Walter** de la FAO, cette table ronde avait pour but de réunir des représentants de la Commission Européenne, CITES et SRG, des représentants des gouvernements des pays africains, de la COMIFAC ainsi que les responsables des systèmes de certification FSC et PAFC pour des échanges francs et directs sur les sujets cruciaux de la CITES, du RDUE et de la filière du bois tropical en général. La première partie de la table ronde s'est focalisée sur les enjeux du RDUE en prenant en compte l'annonce soudaine du report fait par la Commission Européenne. La deuxième partie a été consacrée à la CITES avec notamment la décision de la création d'une cellule de veille multipartite.

Les discussions de cette table ronde n'ont pas été enregistrées afin de préserver la confidentialité des échanges.

#### TABLE RONDE SUR LE MARCHÉ CHINOIS

Modérée par **Mme Gao Ya**, responsable du développement de la chaîne de valeur mondiale du FSC et ancienne directrice de la coopération internationale de la China Timber and Wood Products Distribution Association (CTWPDA), la table ronde sur le marché chinois s'est tenue le 3 octobre de 17 h 30 à 18 h 30. Plus de 50 participants au Forum ont choisi de participer à cet événement spécifique en raison de leur intérêt pour la deuxième économie mondiale et le premier marché pour les produits du bois tropical.

Les panélistes étaient M. Zhu Yinlong, Fortune Linkers, M. Li Dongming, Shanghai Puhui Industry & Trade Co, Mme Zheng Xiaoyun, Shanghai Oak Yun Lumber Co, Ltd, M. Zhang Min, Suzhou Tejing Trading Co, Ltd, M. Pierre Luo, Union Forestière des Industries Asiatiques du Gabon (UFIAG) et M. Jacques Xu, Bonus Harvest.

**M. Li Peixin**, directeur des marchés de la Shanghai Timber Trade Association (STTA) a fait le point sur le marché chinois des bois tropicaux. Puis différents sujets ont été discutés. et le directeur de STTA a partagé des informations de première main sur la manière dont les nouvelles tendances du marché, les stratégies nationales et les objectifs de développement durable de la Chine devraient avoir un impact sur la demande de bois tropical en Chine dans les 5 à 10 prochaines années. Les opportunités pour les produits de bois tropicaux issus de forêts gérées durablement sur le marché chinois ont été discutées.

### DEJEUNER FSC ET ENTREPRISES CERTIFIEES GESTION DURABLE DU BASSIN DU CONGO



Ce déjeuner avait pour objectif principal de permettre à la nouvelle Directrice Générale du FSC, Suhbra Bhattacharjee de se présenter aux représentants des entreprises certifiées du Bassin du Congo dans un cadre informel. Des représentants des sociétés CEB/Precious Woods, Interholco, Olam Agri, Pallisco et Rougier étaient présent à ce déjeuner. Ce fut aussi l'occasion de remercier Kim Carstensen aux manettes du FSC depuis 14 ans.

Lors de cette rencontre, différents sujets importants pour les concessionnaires certifiés ont été abordés. Ainsi, il a été demandé à FSC de poursuivre et d'intensifier les efforts de communication positive concernant la gestion durable des forêts tropicales.

Bien entendu, il a été question aussi de la question des IFL et de la mise en œuvre de la motion présentée par l'ATIBT lors de la dernière AG FSC de Bali.

### Bilan général du Forum

L'édition 2024 du Forum de l'ATIBT a été un véritable succès pour nombre de nos membres. Nous sommes ravis d'avoir une nouvelle fois réuni un grand nombre d'entreprises et de partenaires, ainsi que des représentants d'institutions des pays consommateurs et producteurs.

Les nombreux retours des participants confirment l'impact positif de ces deux journées intenses.

**Parmi les résultats que nous pouvons évoquer, et ce malgré l'absence de certaines autorités UE, les discussions franches sur les questions relatives à la mise en œuvre du RDUE ont été utiles, même si cette mise en œuvre de cette réglementation n'est plus immédiate.**

Le report de la RDUE est perçu comme une opportunité pour le secteur du bois de se préparer plus efficacement à la mise en œuvre du règlement, clarifier les zones d'ombre du règlement, mais il faudra maintenir la mobilisation du secteur privé et éviter le relâchement des efforts

de préparation. Surtout, il faudra clarifier les points ambigus du règlement, notamment la définition de la dégradation des forêts et les obligations des traders.

L'ATIBT continuera bien sûr l'accompagnement des entreprises dans l'utilisation du système d'information, en proposant des formations et un support technique

Du point de vue des pays exportateurs, si le report de l'application du règlement a été généralement bien accueilli, il est apparu clairement que la mise en œuvre effective du RDUE nécessitera une collaboration étroite entre tous les acteurs de la chaîne de valeur, une communication plus transparente de la part de l'UE et une meilleure prise en compte des spécificités locales.

Les organismes de certification, tels que FSC et PEFC, ont un rôle clé pour sensibiliser le public et soutenir les pratiques responsables. Ce délai doit donc être utilisé pour construire un cadre solide et durable pour l'EUDR, contribuant à un avenir pérenne pour la filière bois.

**La présence d'autorités du bassin du Congo et de la Secrétaire Générale de la CITES a permis aussi de mener des discussions importantes pour le commerce de certaines essences.** Les inscriptions en Annexe 2 de la CITES étant plus nombreuses, il importe de disposer de nouveaux moyens dans les pays producteurs comme dans les pays importateurs pour le commerce de ces essences reste fluide. **Un manque généralisé de personnel qualifié et de ressources adéquates a été constaté**, affectant l'efficacité de la mise en œuvre de la convention, tant en Afrique centrale qu'en Europe. Les douanes belges ont notamment reconnu que l'équipe ne dispose pas de moyens supplémentaires pour faire face à l'augmentation du nombre d'essences inscrites à la CITES, Cependant, elle souligne la grande motivation de son équipe et l'importance des partenariats pour mener à bien leur mission.

**Il est crucial de renforcer les capacités des pays d'Afrique centrale** en leur offrant un soutien financier ciblé afin de leur permettre de répondre efficacement aux exigences de la CITES. Des efforts doivent être entrepris pour garantir que ces pays disposent des ressources nécessaires pour se conformer aux règles de la convention. **Les entreprises forestières soulignent l'importance d'une communication plus transparente** et de directives claires de la part de l'Union européenne concernant les exigences d'importation de bois sous CITES. Une telle communication favoriserait une meilleure conformité tout en réduisant les risques d'erreurs involontaires.

L'inscription à l'Annexe 2 de la CITES peut avoir des retombées positives pour les entreprises forestières, à condition que toutes les parties prenantes respectent rigoureusement les principes de la convention. En revanche, tout écart par rapport à ces principes pourrait nuire aux entreprises, compromettant leur conformité et leur réputation sur le marché international.

**La préparation de la prochaine COP CITES, prévue pour décembre 2025**, a naturellement figuré à l'ordre du jour, avec une mobilisation des pays d'Afrique centrale pour travailler ensemble dans les processus de concertation, afin de mettre en avant les atouts de la région pour répondre aux exigences de la convention.

Les **plans d'aménagement**, lorsqu'ils sont bien conçus et mis en œuvre, permettent d'anticiper le renouvellement des contrats de concession pour une deuxième rotation. Le bilan global de la première rotation est positif, bien qu'ils restent des défis à soulever, notamment le besoin de diversifier la récolte des essences. Chercheurs et entreprises confirme qu'une « **approche produit** » est le mieux indiquée pour résoudre ce défi. **La promotion des nouvelles essences est très coûteuse**, elle demande : de la recherche pour

analyser les caractéristiques techniques du bois pour l'ensemble des espèces regroupées par un nom d'essence ; des tests pour d'éventuels traitements thermiques nécessaires pour améliorer ces caractéristiques ; ainsi que des inventaires pour connaître leurs distributions en forêt. Des formations de personnel sont également importantes pour pouvoir récolter et valoriser par la suite uniquement les espèces ayant de bonnes caractéristiques techniques et une forte présence en forêt.

Pour préparer les **plans d'aménagement de la deuxième rotation**, il est important de refaire les inventaires d'aménagement, d'utiliser des technologies innovantes, et de prendre en compte les nouveaux enjeux environnementaux et sociaux. L'intégration de la sylviculture, incluant le reboisement, pourra contribuer à augmenter les taux de régénération et de reconstitution de certaines espèces et demandent encore beaucoup de recherche. Un bilan complet de l'aménagement de la première rotation et une collaboration entre l'ensemble des acteurs permettra d'élaborer des textes législatifs spécifiques pour la deuxième rotation.

L'importance des projets carbone forestiers a été soulignée une nouvelle fois, ainsi que la nécessité d'une collaboration entre les différents acteurs pour surmonter les obstacles. Dans un contexte et une période où la gestion durable des forêts tropicales fait face à un changement de paradigme avec un modèle actuel qui repose davantage sur des pratiques passées et qui a atteint certaines limites, la finance innovante et les solutions fondées sur la nature, qu'elles viennent du carbone ou bien de la biodiversité, sont de réels leviers permettant de faire perdurer et évoluer ces modèles à l'avenir. Si les marchés du carbone existent depuis longtemps et sont parfois remis en question, **le modèle économique pour la biodiversité reste encore à développer et promet de belles opportunités.**

La COMIFAC ayant évoqué le souhait de finaliser une nouvelle convention avec l'ATIBT, entre autres objectifs, cette convention permettra de préparer ensemble la participation du secteur aux COP Climat et COP Biodiversité.

**En matière de formation professionnelle**, le projet ADEFAC a permis de renforcer les capacités dans plusieurs pays d'Afrique centrale, mais la continuité des efforts dépendra en grande partie de la capacité des acteurs locaux à sécuriser des financements et à structurer des systèmes de formation reconnus. **Différentes perspectives et opportunités ont été évoquées.** Bien que des progrès significatifs aient été réalisés dans le cadre du projet ADEFAC, il reste encore du travail à faire pour pérenniser ces efforts. Il a été évoqué l'importance de **trouver des financements** pour continuer après la fin de ce projet et éviter que les efforts actuels ne s'effondrent une fois le projet terminé. Le SP a réitéré l'importance de la formation continue pour améliorer les compétences du personnel et la performance des entreprises, et mis l'accent sur la nécessité de continuer à développer et valider des modules de formation pour répondre aux besoins croissants du secteur.

## Questionnaire de satisfaction

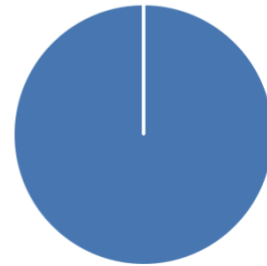
Le questionnaire de satisfaction envoyé aux participants peu après le forum, et complété par près de 50 % d'entre eux, révèle qu'une franche majorité se dit prête à revenir pour une prochaine édition, et recommande même l'événement à leurs partenaires et collègues.

Seriez-vous intéressé(e) à participer à nouveau à un forum ATIBT ?

[Plus de détails](#)

 Aperçus

 Oui	48
 Non	0







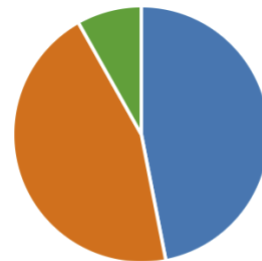
Plus de la moitié des répondants se sont déclarés satisfaits et/ou très satisfaits du contenu des interventions et de la diversité des intervenants. Toutes les tables rondes ont fait salle comble, avec un taux de participation quasiment constant. La grande majorité des participants a également salué les opportunités de réseautage offertes.

Globalement, comment évaluez-vous la qualité des sessions et des interventions ?

[Plus de détails](#)

 Aperçus




 Très satisfaisantes	23
 Satisfaisantes	22
 Moyennement satisfaisantes	4
 Insatisfaisantes	0



Avez-vous trouvé les opportunités de networking (soirée de gala, pauses) suffisantes ?

[Plus de détails](#)

 Aperçus

 Oui	39
 Non	4
 Partiellement	4



Le dîner de gala et la visite du port ont été particulièrement appréciés, constituant des moments forts de l'événement.

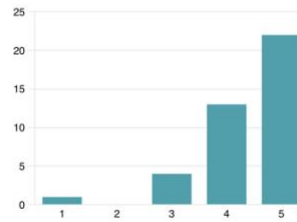
Avez-vous apprécié la soirée de gala ?

[Plus de détails](#)

[Aperçus](#)

4.38

Évaluation moyenne



Nous sommes fiers d'avoir pu rendre cet événement possible et ainsi contribuer à l'élaboration de stratégies ambitieuses pour trouver des solutions, promouvoir et améliorer la gestion durable des forêts tropicales.

## Remerciements

L'ATIBT tient à remercier particulièrement les personnes et organisations suivantes :

Pour leur implication personnelle

- **SEM Jules DORET NDONGO**, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun
- **SEM Abou Dosso**, Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Belgique
- **Madame Ivonne Higuero**, Secrétaire Générale de la CITES
- **Madame Flore Pambo Koumba**, Représentante du Ministre des Eaux et Forêts du Gabon
- **Monsieur Hervé Maïdou**, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC
- **Monsieur Kim Carstensen**, Directeur Exécutif sortant de FSC
- **Madame Subhra Bhattacharjee**, Nouvelle Directrice exécutif de FSC
- **Monsieur Michael Berger**, Secrétaire Général
- **Monsieur Luc Arnouts**, Vice-Président du port d'Anvers
- **Monsieur Sven Walter**, FAO

Pour leur soutien financier

- **La coopération allemande via la GIZ dans le cadre du programme TTT**
- **OIBT/ITTO**
- **L'Union Européenne** au travers du projet ASP Pacte Vert Cameroun
- **L'AFD** à travers le Programme ADEFAC
- **FSC International**
- **PEFC International**

La participation importante des délégations de la République du Cameroun et de la République de Côte d'Ivoire a été particulièrement appréciée. Que ces délégations soient ici remerciées comme par ailleurs les représentants de la République du Congo, du Gabon, de la Centrafrique et de la République démocratique du Congo !

Enfin, l'ATIBT souhaite remercier Monsieur Claude Garcia modérateur de l'évènement, les équipes de traduction et tous les intervenants et intervenantes qui ont participé à la richesse de ces tables rondes et discussions !

## Annexe 1

<b>3 Octobre 2024</b>	
<b>8:30-9:00 Accueil et enregistrement des participants</b>	<i>Foyer</i>
<b>09:00 Mots d'ouverture du Forum</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le mot de Luc ARNOUITS, Vice-Président du Port d'Anvers</li><li>• Le mot de Françoise VAN DE VEN, Présidente de l'ATIBT</li><li>• Le mot des Institutions forestières internationales (Hervé MAIDOU, Secrétaire Exécutif COMIFAC)</li><li>• Le mot de Flore KOUMBA PAMBO, Co-facilitatrice PFCB, représentant le Ministre des Eaux et Forêts du Gabon</li><li>• Le mot de SEM Abou DOSSO, Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Belgique</li><li>• Le mot de Mr Jules DORET NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun</li></ul>	
<i>Salon Esperanza</i>	
<b>9:30-12:30 SESSION 1 Le Règlement Européen contre la déforestation. Comment le secteur forestier tropical s'y prépare ?</b>	
<b>9:30-10:15 Table ronde 1.1 - État de lieux de la RDUE à 3 mois de la mise en œuvre</b>	<i>Salon Esperanza</i>
<b>Introduction :</b>  État des lieux : Emmanuel PITTO, Commission Européenne (Unité Env F1) – <i>en visio</i>	
<b>Panel :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• André DE BOER, ETTF</li><li>• Emanuele PITTO, Commission Européenne</li><li>• Silvia MELEGARI, CEI-BOIS</li><li>• Alessandra NEGRI, LCB</li><li>• Michel VAN DEN BOSSCHE, (Douanes)</li></ul>	
<b>Questions/Réponses</b>	
<b>Modérateur : Claude Garcia</b>	
<b>10.15-10.30 : Pause</b>	



<b>10:30-11:30 Table Ronde 1.2 – Le point de vue depuis les pays exportateurs (Hors UE)</b>	
<i>Salon Esperanza</i>	
<b>Panel :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ashley AMIDON, Executive Director IWPA</li> <li>• Elvire Joelle MAILLY ZOUZOU, Directeur de Cabinet du Ministre des Eaux et Forêts, Conservateur Général de la République de Côte d’Ivoire</li> <li>• MOUNCHAROU Djayou Georges Collins, Directeur CP, Ministère des Forêts et de la Faune, République du Cameroun</li> <li>• Jean Marie NTOUTOUME, SG UFIGA</li> <li>• LI Peixin, Directeur des marchés, Shanghai Timber Industry Association (STTA)</li> </ul>	
<b>Questions/réponses</b>	
<b>Modérateur : Claude GARCIA</b>	
<b>11:30-12:30 Table Ronde 1.3 – Comment se préparent les acteurs depuis l’UE ?</b>	
<i>Salon Esperanza</i>	
<b>Présentations :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Michael BERGER, Secrétaire Général, PEFC</li> <li>• Kim CARSTENSEN, Directeur Exécutif, FSC</li> </ul>	
<b>Panels :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Robbie WEICH, Responsable Conformité, Tradelink</li> <li>• Caroline Duhesme, ATIBT, Présentation du Timber Trade Portal</li> </ul>	
<b>Questions/réponses</b>	
<b>Modérateur : Claude GARCIA</b>	

**12:30-13:30**  
**Déjeuner**

*Salons Aurora et Diamond*

**12:30-13:30**  
**Déjeuner FSC et les entreprises certifiées (sur Invitation)**

*Salon Diamond*



**13:30-16:30 SESSION 2 - Aménagement forestier dans le Bassin du Congo dans le contexte de l'évolution du marché**

**13:30-15:30 Table ronde 2.1 - CITES : Quel impact pour les pays producteurs ? Comment les pays se mobilisent et préparent pour la prochaine COP CITES**

*Salon Esperanza*

**Introduction :**

Ivonne HIGUERO, Secrétaire Générale CITES

Présentations :

- Contexte général, problématique : Franck MONTHE (ATIBT)
- CITES dans l'espace COMIFAC, rôle, responsabilité et défis : Hervé MAIDOU, (SE COMIFAC)
- Les douanes belges et le contrôle des bois inscrits à l'annexe 2 : Brenda SANCTORUM (Douanes Anvers)
- CITES UE : Application des mesures domestiques pour la durabilité des espèces inscrites à l'annexe II de la Convention CITES : Barbara SOTO-LARGO MORENO, Présidente SRG/UE

**Panélistes :**

- Frédéric DJENGO, Directeur Forêts, RDC
- Paulette EBINA, Directrice des Forêts, République du Congo
- Flore KOUMBA PAMBO, Présidente Comité des Plantes CITES et co-facilitatrice PFBC
- Gabriel MOLA MOTYA, Président FIB/RDC

**Modérateur : Françoise VAN DE VEN**

**15:30-17:00 Table ronde 2.2- Évolution des plans d'aménagement : de la « cueillette » à la sylviculture et la place des LKTS**

*Salon Esperanza*

**Aménagement forestier 2.0 ; expériences avec l'élaboration du premier plan d'aménagement pour la deuxième rotation ; expériences avec le reboisement dans les concessions forestières ; approche pour valoriser les essences moins connues**

**Panélistes :**

- Nicolas BAYOL (FRMi), Président Commission Forêt et Industrie de l'ATIBT
- Robin DOUCET (Gembloux), PhD gestion forestière
- Stéphanie DAULLE (TEREA), Expert en aménagement forestier
- Jean GERARD (CIRAD), Expert bois
- Crispin ILUNGA-MULALA MUSHAGALUSA (Gembloux), PhD student reforestation
- Hugues Serges MOUIDY BOUNGUENDZY (MINEF Gabon), Directeur Général des Forêts
- Yannick NKOULOU (ATIBT), Coordinateur projet UFA Reforest
- Markus PFANKUCH (Precious Woods), Co-CEO
- Armand STOCKMANS (Stockmans Wood Products), Directeur Général

**Modérateur : Claude GARCIA**

**17:00 -17:30 Pause café- Networking**

<b>17:30-18:30 Table ronde haut niveau (sur invitation)</b>
<i>Cette table ronde a pour but de réunir des représentants de la Commission Européenne, CITES et SRG, des représentants des gouvernements des pays africains, de la COMIFAC, CEEAC pour des échanges francs et directs sur les sujets cruciaux de la CITES, du RDUE et de la filière du bois tropical en général.</i>
<i>Salon Orlov</i>
<b>Modérateur : Sven Walter (FAO)</b>
<b>17.30 - 18.30 China Market Roundtable</b>
<i>Salon Esperanza</i>
<b>18:30-19:00 – Networking</b>
<b>20:00 Dîner de Gala</b>
<i>Salons Aurora &amp; Diamond</i>

<b>4 Octobre</b>
<b>7:15 Point de rassemblement pour départ en bus</b>
<b>7h30-9:45 Visite du Port d’Anvers</b>
<b>9:45-10:00 Retour Hôtel/Pause café</b>
<b>10:00-13:00 SESSION 3 : Durabilité et Innovation</b>
<b>10:00-11:00 Thème 3.1 : la gestion durable des forêts comme vecteur de préservation de la biodiversité dans les forêts tropicales du Bassin du Congo</b>
<i>Salon Esperanza</i>
<b>Introduction/Keynotes :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La biodiversité dans les entreprises certifiées - Joeri ZWERTS - Université de Utrecht</li> <li>• Les incitations aux bonnes pratiques - Présentation de l’Organization for Biodiversity Certificates OBC - Fabiola FLEX- Adryada/OBC</li> <li>• High Integrity Forest investment initiative HIFOR — Sophie DIROU - WCS</li> </ul>
<b>Table Ronde</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maylis BORELLI (activités biodiversité FFEM/ZSL) ATIBT</li> <li>• Sophie DIROU - WCS</li> <li>• Fabiola FLEX - Adryada/OBC</li> <li>• Karl PINCHERELLE - Parlement Européen</li> <li>• Tom Van Loon- Interholco</li> </ul>

- Joeri ZWERTS - Université de Utrecht

**Modérateur : Claude GARCIA**

**11:00-12:00 Thème 3.2 : Point de situation des Projets Carbone forestiers**

*Salon Esperanza*

**Introduction :**

- Les projets carbones forestiers en Afrique Centrale – Pierre SCHUELLER, TERA

**Présentations :**

- La politique publique européenne sur les réglementations en faveur du carbone – Karl PINCHERELLE – Parlement Européen
- Les grands projets de reforestation en Côte d’Ivoire - Elvire Joelle MAILLY ZOUZOU, Directeur de cabinet du Ministre des Eaux et Forêts, Conservateur Général de la République de Côte d’Ivoire
- Les limites du CRCF sur les projets carbones forestiers et présentation de la Nature Based Solutions Coalition - Fabiola FLEX- Adryada

**Table Ronde**

- Vincent ISTACE - CIB Olam
- Fabiola FLEX - Adryada
- Karl PINCHERELLE – Parlement Européen
- Markus PFANNKUCH - CEB/Precious Woods
- Pierre SCHUELLER - TERA
- Elvire MAILLY ZOUZOU- Ministère Forêts, RCI

**Questions/réponses avec la salle**

**Modérateur : Claude GARCIA**  
**Ressource : Pierre SCHUELLER (TEREA)**

**12:00-13.00 - Thème 3.1 : Le rôle de la formation professionnelle dans la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo**

*Salon Esperanza*

**Introduction/Keynotes :**

- Elise MAZEYRAC (ATIBT) « Importance de la formation continue »

**Présentations/Questions du modérateur :**

- Pratique d’une entreprise- Jacques XU (Bonus Harvest)
- Expérience au niveau du Congo - Alain TIOTSOP (ATIBT Congo)

**Questions/réponses :**

**Modérateur : Hortense ELLA-MENYE BATINDEK (ATIBT)**

**14:00-15:00 CLÔTURE DU FORUM**

Discours de clôture : Françoise Van de Ven, Présidente de l'ATIBT